

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2592

27 novembre 2010

### SOMMAIRE

Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l. ...	124386	International Promoting and Participation Company S.A.H. ....	124370
Abbott International Luxembourg S.à r.l. ....	124386	Intfideco .....	124383
AC Investments S.A. ....	124416	Larchamp S.A. ....	124403
Acorn (Luxco) 2 .....	124416	Leudelange Fund, SICAV-SIF .....	124371
Acorn (Luxco) 3 .....	124416	Lux-Equity .....	124374
Actor S.C.A. ....	124415	Lux-Garantie .....	124371
AENOVA Holding S.à r.l. ....	124416	Magni S.A. ....	124403
Alron 2000 S.A. ....	124375	Marsh Luxembourg S.A. ....	124404
Äppel a Biren, S.à r.l. ....	124415	Marsh Management Services Luxembourg S.A. ....	124404
Bartolux S.A. ....	124377	Medas Corporation S.à r.l. ....	124407
Boston Company S.A. ....	124399	Nyma Holding S.A. ....	124384
Boston S.A. ....	124399	Nyma Soparfi .....	124384
Centenary Holdings .....	124377	Oceanic Invest S.A. ....	124416
Centenary Holdings .....	124380	Oceanic Invest S.A. ....	124389
Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières .....	124375	Panghi S.A. ....	124373
De Beers .....	124380	Parteuosa Holding .....	124374
De Beers .....	124377	Pharaon S.A. ....	124372
Didi Finance S.à r.l. ....	124400	Renta Corporacion Luxembourg .....	124407
Domanial S.A. ....	124373	Santa Margherita Investment Company S.A. ....	124390
Eagle 2000 S.A. ....	124400	Tenderness S.A. ....	124376
Escalette Investissements S.A. ....	124375	TS Nautilus Holdings S.à r.l. ....	124410
Finagra S.A., SPF .....	124370	TS Nautilus (Rotebuhlplatz) S.à r.l. ....	124410
F.I.S. Real Estate S.A. ....	124370	Valamoun S.A. ....	124372
Forex Capital Group S.à r.l. ....	124398	Vinci Real Estate Management .....	124384
GD Fid Luxembourg S.A. ....	124373		
Hipermark Investments S.A. ....	124376		

**F.I.S. Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 69.309.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held extraordinarily at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, on *December 16, 2010* at 16.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2010156923/534/17.

---

**Finagra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 24.500.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi *10 janvier 2011* à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010156924/755/15.

---

**I.P.A.P. S.A.H., International Promoting and Participation Company S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 10.356.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2010 n'ayant pu se tenir comme prévu, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *20 décembre 2010* à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010156925/755/20.

---

**Lux-Garantie, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 55.646.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le lundi 20 décembre 2010 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2010.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2010; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du réviseur d'entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
- BANQUE RAIFFEISEN S.C.
- FORTUNA BANQUE S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010156927/755/30.

**Leudelange Fund, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 150.537.

We hereby invite shareholders to attend to the

**ORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders of the Company to be held in the offices of HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA at 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, on 10 December 2010 at 9.30 a.m. to deliberate and vote on the following agenda:

*Agenda:*

1. Report of the board of directors and report of the auditor.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss account as at 30 September 2010 submitted by the board.
3. Allocation of the year end result.
4. Discharge of the directors and auditor in respect of the financial year ended.
5. Composition of the board and duration of terms of office.
6. Appointment of the auditor for the new financial year.
7. Miscellaneous.

Each shareholder - individually or by proxy - will be able to participate in the ordinary general meeting if his shares have been deposited up to Wednesday, 8 December 2010 at the latest at the registered office of the Company or at HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, Luxemburg and leaves them there until the end of the ordinary annual general meeting. Each shareholder, who complies with the requirements, will be admitted to the annual general meeting.

Luxembourg, November 2010.

*Board of Directors .*

Référence de publication: 2010156926/755/24.

**Pharaon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 142.594.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be exceptionally held on *December 16, 2010* at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010156928/795/15.

---

**Valamoun S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 38.880.

Les actionnaires sont convoqués à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra mardi, le *14 décembre 2010* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et modification subséquente de l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:  
«La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:  
a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;  
b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;  
c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;  
d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;  
e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;  
f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.  
La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.  
Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.  
La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
2. Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:  
«La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»
3. Refonte des statuts de la société avec suppression de toute référence au capital autorisé.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010148732/29/41.

---

**GD Fid Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.  
R.C.S. Luxembourg B 81.090.

L'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement convoquée pour le 25 octobre 2010 n'ayant pas pu délibérer sur un des points à l'ordre du jour lui soumis pour défaut de quorum nécessaire requis, les actionnaires sont priés d'assister

## à UNE DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 13 décembre 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibérations quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010147363/1017/15.

---

**Panghi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.  
R.C.S. Luxembourg B 80.491.

L'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement convoquée pour le 25 octobre 2010 n'ayant pas pu délibérer sur un des points à l'ordre du jour lui soumis pour défaut de quorum nécessaire requis, les actionnaires sont priés d'assister à une

## DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 13 décembre 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibérations quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010147364/1017/16.

---

**Domanial S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 41.966.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 9 novembre 2010 à 09.20 heures n'ayant pu délibérer sur le point de l'ordre du jour faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 16 décembre 2010 à 11.15 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).
2. Changement de la dénomination de la société en «DOMANIAL S.A., SPF» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet.
4. Ajout d'un nouveau 4<sup>e</sup> alinéa à l'article 5 de la teneur qui suit : «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF»
5. Adaptation de l'article 14 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010147997/755/23.

---

**Parteurosa Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 6 décembre 2010 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2010
3. Ratification des actes posés par les administrateurs entre la période allant du 26 octobre 2010 à la date de la présente assemblée
4. Nominations statutaires
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010151984/795/20.

---

**Lux-Equity, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 45.423.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le jeudi 9 décembre 2010 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2010.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2010; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du réviseur d'entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Pour l'Allemagne:

Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2010150556/755/32.

---

**Escalette Investissements S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 93.807.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 9 novembre 2010 à 9.50 heures n'ayant pu délibérer sur le point de l'ordre du jour faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 16 décembre 2010 à 12.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).
2. Changement de la dénomination de la société en «ESCALETTE INVESTISSEMENTS S.A., SPF» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.
3. Adaptation afférente de l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet à la loi du 11 mai 2007.
4. Ajout d'un nouvel alinéa à l'article 3 de la teneur qui suit: «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF».
5. Adaptation de l'article 15 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010148071/755/23.

---

**COLUFI, Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 6.013.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 7 décembre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010151282/755/17.

---

**Alron 2000 S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 81.712.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 9 novembre 2010 à 9.40 heures n'ayant pu délibérer sur le point de l'ordre du jour faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 16 décembre 2010 à 11.45 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).
2. Changement de la dénomination de la société en «ALRON 2000 S.A., SPF» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société

3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet.
4. Ajout d'un nouvel alinéa à l'article 5 de la teneur qui suit: «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF» et suppression des alinéas 8 à 11 relatif au capital autorisé.
5. Adaptation de l'article 17 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010148073/755/23.

---

**Tenderness S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 44.134.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 9 novembre 2010 à 09.30 heures n'ayant pu délibérer sur le point de l'ordre du jour faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 16 décembre 2010 à 11.30 heures au siège sociale avec pour

*Ordre du jour:*

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).
2. Changement de la dénomination de la société en «TENDERNESSE S.A., SPF» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet.
4. Ajout d'un nouveau 4<sup>e</sup> alinéa à l'article 5 de la teneur qui suit : «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF»
5. Adaptation de l'article 15 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010148070/755/23.

---

**Hipermark Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.660.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra par-devant notaire le 6 décembre 2010 à 11.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Décision de modifier l'objet social de la Société afin de lui donner la teneur suivante et de modifier, en conséquence, l'article 2 des statuts de la Société:  
" **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle gèrera ses participations en les mettant en valeur, par ses études, et par le contrôle des entreprises dans lesquelles elle a un intérêt, ainsi que de toute autre façon généralement quelconque.  
La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et pourra prêter tous concours au moyen de prêt, de garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, affiliées ou à ses actionnaires. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.  
La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social."

Les actionnaires sont avisés qu'un quorum de 50% des actions émises est requis pour délibérer sur le point de l'ordre du jour. Si le quorum n'était pas atteint, une 2<sup>e</sup> Assemblée portant sur ce point devra être convoquée. Les résolutions pour être valables devront réunir les 2 tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires sont également convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra sous seing privé le 6 décembre 2010 à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010152777/795/40.

---

**Bartolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 37.296.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 7 décembre 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010151986/795/15.

---

**De Beers, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 78.985.

**Centenary Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 7.539.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of November.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) The Acquiring Company, DE BEERS, incorporated as a société anonyme and having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg commercial register under number B 78.985, here represented by Mrs Belinda HENIG, private employee, with professional address in Luxembourg, pursuant to a resolution of the Board of Directors, taken on November 17, 2010;

2) The Disappearing Company, CENTENARY HOLDINGS, which will be merged by absorption into the Acquiring Company, incorporated as a société anonyme and having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg commercial register under number B 7.539, here represented by Mrs Belinda HENIG, private employee, with professional address in Luxembourg, pursuant to a resolution of the Board of Directors, taken on November 17, 2010;

copies of which resolutions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be attached to the present deed.

The appearing persons requested the undersigned notary to record the merger project of the Absorbing Company and the Absorbed Company as more fully specified hereafter:

### COMMON TERMS OF MERGER

The directors of:

I. De Beers, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 78985 ("Acquiring Company");

and the directors of:

II. Centenary Holdings, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 7539 ("Disappearing Company");

taking into consideration that all issued and outstanding shares in the share capital of the Disappearing Company are held by the Acquiring Company, propose to effect a legal merger in accordance with Section XIV of the Luxembourg Law of 10 th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915"), whereby the Disappearing Company will cease to exist and the Acquiring Company will acquire the assets and liabilities of the Disappearing Company by operation of law (the "Merger").

#### **a. Name, legal form and registered office of the merging companies**

1. Acquiring Company:

De Beers, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg in the form of a société anonyme having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which name and registered office address will be retained by the Acquiring Company following the implementation of the Merger.

2. Disappearing Company:

Centenary Holdings, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg in the form of a société anonyme having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**b. Date from which the operations of the Disappearing Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company.** Irrespective of the Effective Date of the Merger set out below under paragraph (g), the date on which the operations of the Disappearing Company will, for accounting purposes, be treated as having been carried out on behalf of the Acquiring Company, is set at 15 December 2010.

**c. Absence of special rights.** There are no persons having special rights in the Acquiring Company.

**d. Benefits which will be attributed in connection with the Merger to the directors and/or auditors of the Acquiring Company and the Disappearing Company.** There are no benefits which will be attributed in connection with the Merger to the commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises or the members of the boards of the Acquiring Company and the Disappearing Company. However, the mandates of the directors of the Disappearing Company and of its commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises will end on the Effective Date (as set out below under paragraph (g)) and full discharge will be given to them from such date for the fulfilment of their mandates.

**e. Effect of the Merger on the share capital of the Acquiring Company and the Disappearing Company.** Given that no shares will be issued in the share capital of the Acquiring Company pursuant to the Merger, the share capital of the Acquiring Company will not be increased and hence the Articles of Incorporation of the Acquiring Company will not be amended.

All shares in the issued share capital of the Disappearing Company will be cancelled by operation of law and the Disappearing Company will cease to exist pursuant to the Merger.

**f. Proposition concerning continuation or termination of activities.** The activities of the Disappearing Company will be continued by the Acquiring Company. The corporate records of the Disappearing Company will be lodged and kept at the registered office of the Acquiring Company.

**g. Effect of the Merger on employees of the Acquiring Company.** The Disappearing Company does not have any employees. The Merger will not have any effect on the employees of the Acquiring Company.

**h. Effective date of the Merger.** The Merger shall take effect and will be effective vis-à-vis third parties from the date one month following the date of publication in the Mémorial C of these common terms of merger (the "Effective Date"). As from the Effective Date, all assets and liabilities of the Disappearing Company, including all rights and obligations which the Disappearing Company have vis-à-vis third parties, will be transferred to the Disappearing Company by means of a universal transfer. The Acquiring Company will from the Effective Date fulfil all requirements prescribed by law to transfer the assets and liabilities of the Disappearing Company to the Acquiring Company.

The undersigned notary certifies the legality of this merger proposal according to article 271 (2) of the law on commercial companies.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La Société Absorbante DE BEERS, constituée sous la forme d'une société anonyme et ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 78.985, ici représentée par Madame Belinda HENIG, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, suivant résolution du Conseil d'Administration prise le 17 novembre 2010;

2) La Société Absorbée CENTENARY HOLDINGS, qui sera absorbée par fusion dans la Société Absorbante, constituée sous la forme d'une société anonyme et ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 7.539, ici représentée par Madame Belinda HENIG, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, suivant résolution du Conseil d'Administration prise le 17 novembre 2010;

copies des dites décisions, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire soussigné resteront annexées aux présentes.

Les comparants ont requis le notaire d'acter le projet de fusion de la Société Absorbante et de la Société Absorbée suivant les termes et conditions suivantes:

### PROJET DE FUSION

Les administrateurs de:

I. De Beers, une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B78985 («Société Absorbante»);

et les administrateurs de:

II. Centenary Holdings, une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B7539 («Société Absorbée»);

prenant en considération que la totalité des parts émises et en circulation dans le capital social de la Société Absorbée sont détenues par la Société Absorbante, propose d'entreprendre une fusion conformément à la Section XIV de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), selon laquelle la société Absorbée cessera d'exister et la Société Absorbante acquerra l'actif et le passif de la Société Absorbante de plein droit (la «Fusion»).

#### a. Dénomination, forme juridique et siège social des sociétés fusionnantes

1. Société Absorbante:

De Beers, une société constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme et ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le nom et le siège social seront conservés par la société Absorbante suivant l'exécution de la Fusion.

2. Société Absorbée:

Centenary Holdings, une société constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme et ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**b. Date à laquelle les opérations de la Société Absorbée considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.** Indépendamment de la Date Effective de la Fusion énoncée ci-dessous au paragraphe (g), la date à laquelle les opérations de la Société Absorbée seront, à des fins comptables, traitées comme étant réalisées au nom et pour le compte de la Société Absorbante est fixée au 15 Décembre 2010.

**c. Absence de droits particuliers.** Aucune personne ne bénéficie de droits particuliers dans la Société Absorbante.

**d. Les bénéfices qui, dans le cadre de la fusion, seront répartis entre les Administrateurs et/ou réviseurs de la société Absorbante et de la société Absorbée.** Aucun bénéfice ne sera, dans le cadre de la fusion, réparti entre les commissaires aux comptes/réviseur d'entreprises ou membre du Conseil d'Administration de la société Absorbante et de la société Absorbée. Toutefois, les mandats des administrateurs de la Société Absorbée et de ses commissaires aux comptes/

réviseur d'entreprises prendra fin à la date Effective (comme énoncé ci-dessous au paragraphe (g)) et pleine décharge pour l'accomplissement de leur mandat leur sera donné à partir de cette date.

**e. Effet de la Fusion sur le Capital Social de la société Absorbante et de la Société Absorbée.** Etant donné qu'aucune action ne sera émise dans le capital social de la Société Absorbante, en vertu de la Fusion, le capital social de la Société Absorbante ne sera pas augmenté, et par conséquent les statuts de la Société Absorbante ne seront pas modifiés.

Toutes les actions dans le capital social émis de la Société Absorbée seront annulées de plein droit et la société Absorbée cessera d'exister en vertu de la Fusion.

**f. Proposition concernant la continuation ou la fin des activités.** Les activités de la Société Absorbée seront poursuivies par la Société Absorbante. Les dossiers d'entreprise de la Société Absorbée seront déposés et conservés au siège social de la Société Absorbante.

**g. Effets de la Fusion sur les employés de la Société Absorbante.** La Société Absorbée n'a pas d'employé. La Fusion n'aura pas d'effets sur les employés de la société Absorbante.

**h. Prise d'effet de la Fusion.** La fusion prendra effet et sera effective vis-à-vis des tiers un mois après la date de publication au Mémorial C de ces termes commun de fusion (la «Date Effective»). A partir de la Date Effective, toutes les actifs et passifs de la Société Absorbée, comprenant les actions et obligations que la Société Absorbante a vis-à-vis de tiers, seront transférés à la Société Absorbante au moyen d'une transmission universelle. A partir de la Date Effective, la Société Absorbante répondra à toutes les exigences prescrites par la loi de transférer les actifs et passifs de la Société Absorbée vers la Société Absorbante.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Henig et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50871. Reçu douze euros Eur12.-

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155081/164.

(100178496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

**De Beers, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 78.985.

**Centenary Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 7.539.

*Rectificatif de l'acte déposé en date du 23.11.2010 N° de dépôt: L100178496.03*

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of November.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) The Acquiring Company, DE BEERS, incorporated as a société anonyme and having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg commercial register under number B 78.985, here represented by Mrs Belinda HENIG, private employee, with professional address in Luxembourg, pursuant to a resolution of the Board of Directors, taken on November 17, 2010;

2) The Disappearing Company, CENTENARY HOLDINGS, which will be merged by absorption into the Acquiring Company, incorporated as a société anonyme and having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg commercial register under number B 7.539, here represented by Mrs Belinda HENIG,

private employee, with professional address in Luxembourg, pursuant to a resolution of the Board of Directors, taken on November 17, 2010;

copies of which resolutions, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be attached to the present deed.

The appearing persons requested the undersigned notary to record the merger project of the Absorbing Company and the Absorbed Company as more fully specified hereafter:

#### COMMON TERMS OF MERGER

The directors of:

I. De Beers, a public limited liability company (*société anonyme*) incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 78985 ("Acquiring Company");

and the directors of:

II. Centenary Holdings, a public limited liability company (*société anonyme*) incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 7539 ("Disappearing Company");

taking into consideration that all issued and outstanding shares in the share capital of the Disappearing Company are held by the Acquiring Company, propose to effect a legal merger in accordance with Section XIV of the Luxembourg Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915"), whereby the Disappearing Company will cease to exist and the Acquiring Company will acquire the assets and liabilities of the Disappearing Company by operation of law (the "Merger").

##### **a. Name, Legal form and Registered office of the merging companies.**

1. Acquiring Company. De Beers, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg in the form of a *société anonyme* having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which name and registered office address will be retained by the Acquiring Company following the implementation of the Merger.

2. Disappearing Company. Centenary Holdings, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg in the form of a *société anonyme* having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### **b. Date from which the operations of the Disappearing Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company.**

Irrespective of the Effective Date of the Merger set out below under paragraph (g), the date on which the operations of the Disappearing Company will, for accounting purposes, be treated as having been carried out on behalf of the Acquiring Company, is set at 15 December 2010.

**c. Absence of special rights.** There are no persons having special rights in the Acquiring Company.

**d. Benefits which will be attributed in connection with the Merger to the directors and/or auditors of the Acquiring Company and the Disappearing Company.** There are no benefits which will be attributed in connection with the Merger to the commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises or the members of the boards of the Acquiring Company and the Disappearing Company. However, the mandates of the directors of the Disappearing Company and of its commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises will end on the Effective Date (as set out below under paragraph (g)) and full discharge will be given to them from such date for the fulfilment of their mandates.

**e. Effect of the Merger on the share capital of the Acquiring Company and the Disappearing Company.** Given that no shares will be issued in the share capital of the Acquiring Company pursuant to the Merger, the share capital of the Acquiring Company will not be increased and hence the Articles of Incorporation of the Acquiring Company will not be amended.

All shares in the issued share capital of the Disappearing Company will be cancelled by operation of law and the Disappearing Company will cease to exist pursuant to the Merger.

**f. Proposition concerning continuation or termination of activities.** The activities of the Disappearing Company will be continued by the Acquiring Company. The corporate records of the Disappearing Company will be lodged and kept at the registered office of the Acquiring Company.

**g. Effect of the Merger on employees of the Acquiring Company.** The Disappearing Company does not have any employees. The Merger will not have any effect on the employees of the Acquiring Company.

**h. Effective date of the Merger.** The Merger shall take effect and will be effective *vis-à-vis* third parties from the date one month following the date of publication in the Mémorial C of these common terms of merger (the "Effective Date"). As from the Effective Date, all assets and liabilities of the Disappearing Company, including all rights and obligations which the Disappearing Company have *vis-à-vis* third parties, will be transferred to the Acquiring Company by means of a

universal transfer. The Acquiring Company will from the Effective Date fulfil all requirements prescribed by law to transfer the assets and liabilities of the Disappearing Company to the Acquiring Company.

The undersigned notary certifies the legality of this merger proposal according to article 271(2) of the law on commercial companies.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La Société Absorbante DE BEERS, constituée sous la forme d'une société anonyme et ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 78.985, ici représentée par Madame Belinda HENIG, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, suivant résolution du Conseil d'Administration prise le 17 novembre 2010;

2) La Société Absorbée CENTENARY HOLDINGS, qui sera absorbée par fusion dans la Société Absorbante, constituée sous la forme d'une société anonyme et ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 7.539, ici représentée par Madame Belinda HENIG, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, suivant résolution du Conseil d'Administration prise le 17 novembre 2010;

copies des dites décisions, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire soussigné resteront annexées aux présentes.

Les comparants ont requis le notaire d'acter le projet de fusion de la Société Absorbante et de la Société Absorbée suivant les termes et conditions suivantes:

### PROJET DE FUSION

Les administrateurs de:

I. De Beers, une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B78985 («Société Absorbante»);

et les administrateurs de:

II. Centenary Holdings, une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B7539 («Société Absorbée»);

prenant en considération que la totalité des parts émises et en circulation dans le capital social de la Société Absorbée sont détenues par la Société Absorbante, propose d'entreprendre une fusion conformément à la Section XIV de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), selon laquelle la société Absorbée cessera d'exister et la Société Absorbante acquerra l'actif et le passif de la Société Absorbante de plein droit (la «Fusion»).

#### a. Dénomination, Forme juridique et Siège social des sociétés fusionnantes.

1. Société Absorbante:

De Beers, une société constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme et ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le nom et le siège social seront conservés par la société Absorbante suivant l'exécution de la Fusion.

2. Société Absorbée. Centenary Holdings, une société constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme et ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**b. Date à laquelle les opérations de la Société Absorbée considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.** Indépendamment de la Date Effective de la Fusion énoncée ci-dessous au paragraphe (g), la date à laquelle les opérations de la Société Absorbée seront, à des fins comptables, traitées comme étant réalisées au nom et pour le compte de la Société Absorbante est fixée au 15 Décembre 2010.

**c. Absence de droits particuliers.** Aucune personne ne bénéficie de droits particuliers dans la Société Absorbante.

**d. Les bénéficiaires qui, dans le cadre de la fusion, seront répartis entre les Administrateurs et/ou réviseurs de la société Absorbante et de la société Absorbée.** Aucun bénéfice ne sera, dans le cadre de la fusion, réparti entre les commissaires aux comptes/réviseur d'entreprises ou membre du Conseil d'Administration de la société Absorbante et de la société Absorbée. Toutefois, les mandats des administrateurs de la Société Absorbée et de ses commissaires aux comptes/réviseur d'entreprises prendra fin à la date Effective (comme énoncé ci-dessous au paragraphe (g)) et pleine décharge pour l'accomplissement de leur mandat leur sera donné à partir de cette date.

**e. Effet de la Fusion sur le Capital Social de la société Absorbante et de la Société Absorbée.** Etant donné qu'aucune action ne sera émise dans le capital social de la Société Absorbante, en vertu de la Fusion, le capital social de la Société Absorbante ne sera pas augmenté, et par conséquent les statuts de la Société Absorbante ne seront pas modifiés.

Toutes les actions dans le capital social émises de la Société Absorbée seront annulées de plein droit et la société Absorbée cessera d'exister en vertu de la Fusion.

**f. Proposition concernant la continuation ou la fin des activités.** Les activités de la Société Absorbée seront poursuivies par la Société Absorbante. Les dossiers d'entreprise de la Société Absorbée seront déposés et conservés au siège social de la Société Absorbante.

**g. Effets de la Fusion sur les employés de la Société Absorbante** La Société Absorbée n'a pas d'employés. La Fusion n'aura pas d'effets sur les employés de la société Absorbante.

**h. Prise d'effet de la Fusion.** La fusion prendra effet et sera effective vis-à-vis des tiers un mois après la date de publication au Mémorial C de ces termes commun de fusion (la «Date Effective»). A partir de la Date Effective, toutes les actifs et passifs de la Société Absorbée, comprenant les actions et obligations que la Société Absorbée a vis-à-vis de tiers, seront transférés à la Société Absorbante au moyen d'une transmission universelle. A partir de la Date Effective, la Société Absorbante répondra à toutes les exigences prescrites par la loi de transférer les actifs et passifs de la Société Absorbée vers la Société Absorbante.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentale par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Henig et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50871. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010156232/166.

(100179405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

### **Intfideco, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.884.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### **l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra anticipativement le 8 décembre 2010 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010151987/795/15.

**Vinci Real Estate Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.911.

Conformément au prescrit des articles 94-2 et 94-3 de la loi du 10 août 1915 portant Loi Coordonnée sur les Sociétés Commerciales, les obligataires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE**

des obligataires qui se tiendra au siège social en date du 6 décembre 2010 à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Prise de connaissance de l'état vérifié et certifié du Commissaire résumant la situation active et passive de la société arrêté à moins de deux mois de la présente décision;
2. Prise de connaissance du rapport du Conseil d'Administration justifiant les mesures proposées;
3. Décision de prolonger pour 10 ans la durée de l'emprunt obligataire émis en date du 20 décembre 2005;
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010152783/1004/17.

**Nyma Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 75, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 92.874.

**Nyma Soparfi, Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 75, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 92.860.

L'an deux mille dix, le vingt-deux novembre,

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Nico Engel, administrateur, demeurant à 8, Kleesgrendchen, L-4164 Esch-sur-Alzette,

agissant pour le compte du conseil d'administration de Nyma Soparfi S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.860, ayant son siège au 75, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette (ci-après la «Société Absorbante»), constituée suivant un acte de Maître Alyose Biel, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 31 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 489 du 7 mai 2003 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 22 novembre 2010.

2) Monsieur Marco Bidaine, administrateur, demeurant à L-4460 Soleuvre, 249 rue de la Gare,

agissant pour le compte du conseil d'administration de Nyma Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.874, ayant son siège au 75, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette (ci-après la «Société Absorbée»), constituée suivant un acte de Maître Alyose Biel, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 31 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 489 du 7 mai 2003 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 22 novembre 2010.

Les extraits des décisions desdits conseils d'administration, après avoir été signés ne varietur par les comparants, resteront annexés au présent acte.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant ont décidés d'arrêter le projet commun de fusion suivant:

**PROJET COMMUN DE FUSION**

Le conseil d'administration de la Société Absorbée et le conseil d'administration de la Société Absorbante ont établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»), le projet de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

Il est proposé une fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, par suite d'une dissolution sans liquidation, à la Société Absorbante conformément aux articles 261 et suivants de la Loi (la «Fusion»).

Ce Projet Commun de Fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg au moins un mois avant la réalisation de la Fusion.

### **1. Forme, Dénomination et Siège social des sociétés qui fusionnent.**

- Société Absorbante: Nyma Soparfi S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de cent-mille euros (EUR 100.000,-), divisé en mille (1.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.860, et ayant son siège au 75, rue Emile Mayrisch L-4240 Esch-sur Alzette.

- Société Absorbée: Nyma Holding S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de deux-cent-soixante-mille euros (EUR 260.000,-), divisé en deux-mille-six-cents (2.600) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.874, et ayant son siège au 75, rue Emile Mayrisch L-4240 Esch-sur Alzette.

**2. Rapport d'échange, Soutle.** Le rapport d'échange est déterminé par rapport à la valeur réelle des actions Nyma Holding S.A. et de Nymal Soparfi S.A.

Le ratio d'échange retenu est de vingt-trois actions Nyma Soparfi S.A. pour cent actions Nyma Holding S.A.

Nyma Soparfi S.A. et Nyma Holding S.A. conviennent que cette parité, pourra être modifiée entre la date de publication du projet de fusion et la date de l'Assemblée Générale statuant sur le projet de fusion sur base d'informations additionnelles qui ne sont pas disponibles lors de la signature du projet de fusion.

L'absorption se fera par l'émission d'actions nouvelles de la société absorbante accompagnée de l'émission d'une prime de fusion.

**3. Actifs et Passifs apportés.** En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif à la Société Absorbante.

**4. Date de prise d'effet et Condition de prise d'effet.** La Fusion prendra effet entre les parties lorsque seront intervenues les décisions concordantes des assemblées générales de la Société Absorbée et la Société Absorbante approuvant la Fusion (la «Date d'Effet»), dont la tenue est programmée dans un délai de 4 à 12 semaines après la publication du présent Projet Commun de Fusion.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante sera la date de l'acte notarié confirmant la fusion, dont la passation est programmée dans un délai de 4 à 12 semaines après la publication du projet de fusion.

**5. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions.** Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis d'actions comportant des droits spéciaux.

La Société absorbée a émis en date du 1 avril 2003 un emprunt obligataire d'un montant de deux-million-quatre-cents-mille-euros (EUR 2.400.000,-) divisé en deux-mille-quatre-cents (2.400) obligations d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,0).

En date du 31.12.2006 six-cents obligations ont été remboursées aux obligataires.

A la date du projet de fusion les nombre d'obligations en cours est de mille-huit-cents (1.800) obligations d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,0), représentant un montant de un-million-huit-cents-mille-euros (EUR 1.800.000,-).

**6. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266 de la Loi.** Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent.

Les assemblées générales des sociétés fusionnantes ont décidé de ne pas soumettre à un examen par des experts indépendants le projet de fusion, ni de requérir un rapport d'expert sur base de l'article 266 point (5) de la Loi. Les extraits des décisions desdites assemblées générales, après avoir été signés ne varietur par les comparants, resteront annexés au présent acte.

**7. Documentation.** Les documents suivants sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout associé:

- Projet Commun de Fusion;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 30 septembre 2010 de la Société Absorbée;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 30 septembre 2010 de la Société Absorbante.

Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans frais.

Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de la Société Absorbée seront, après la Date d'Effet, conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prévue par la Loi.

**8. Dissolution de la société absorbée.** La Fusion entraîne de plein droit que la Société Absorbée cessera d'exister.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Les documents ayant été lus aux comparants, qui sont connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Engel; Bidaine , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2010. Relation: EAC/ 2010/ 14371. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2010.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2010155774/102.

(100179061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

**Abbott International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 86.791.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.772.

**Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.917.

—  
PROJET DE FUSION

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1. Abbott International Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B under n° 145.772, with a share capital of USD 86,791,000 (eighty-six million seven hundred ninety-one thousand United States Dollars) represented by 86,791 (eighty-six thousand seven hundred ninety-one) shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) per share, each fully paid up,

(hereafter the "Absorbing Company"),

2. Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B under n° 148.917, with a share capital of EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) represented by 20 (twenty) shares with a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) per share, each fully paid up,

(hereafter the "Absorbed Company"),

both here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting as the representative of the board of managers of the Absorbing Company and of the Absorbed Company pursuant to a resolution taken by the board of managers of the Absorbing Company on 10 November 2010 (the "Resolution 1") and pursuant to a resolution taken by the board of managers of the Absorbed Company 10 November 2010 (the "Resolution 2").

Hereinafter, the Resolution 1 and the Resolution 2 are collectively referred to as the "Resolutions".

The said Resolutions, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

The board of managers of the above mentioned companies (hereafter together referred to as the "Merging Companies") have agreed pursuant to the Resolutions on the following draft terms of merger (the "Merger Project") and declared that:

- the Absorbing Company holds one hundred per-cent (100%) of the shares of the Absorbed Company; and
- the Absorbing Company proposes to absorb the Absorbed Company by way of a merger by acquisition pursuant to the provisions of articles 278 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law");

Thereupon, the following has been agreed:

1. As from 12 November 2010, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

2. As of the Effective Date (as defined below), all rights and obligations of the Absorbed Company vis-a-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company will in particular take over debts as own debts and all payment obligations of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

3. The Absorbing Company shall as from the Effective Date carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date and in particular carry out all agreements existing with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated to all rights and obligations resulting from such agreements.

4. All shareholders of the Absorbing Company and of the Absorbed Company have, within one month from the publication of this Merger Project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, access at the registered offices of the Absorbing Company and of the Absorbed Company to all documents listed in article 267 paragraph (1) a), b) and c) of the Law (i.e. the Merger Project, the annual accounts and the management reports of the Merging Companies for the last 3 (three) financial years and the interim financial statements of the Merging Companies as at 30 September 2010) and may obtain copies thereof, free of charge.

5. No particular advantage is granted neither to the members of the board of managers of the Merging Companies nor to the statutory auditors commissaires aux comptes").

6. One or more shareholders of the Absorbing Company holding at least five percent (5%) of the shares in the subscribed capital of the Absorbing Company are entitled, during the period of one month prior to the Effective Date to require that an extraordinary general meeting of shareholders of the Absorbing Company be called in order to deliberate and vote on the Merger Project. The extraordinary general meeting of shareholders must be convened in such a manner so as to be held within one month of the request for it to be held.

7. Full discharge is granted to the managers and to the statutory auditor of the Absorbed Company for the exercise of their mandate.

8. Subject to the rights of the shareholders of the Absorbing Company set out in 6) above, the merger of the Absorbed Company into the Absorbing Company shall become effective and final one month after the publication of this Merger Project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Effective Date") and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the Law.

9. The books and records of the Absorbed Company will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

10. As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its issued shares shall be cancelled.

#### *Formalities*

The Absorbing Company:

- shall carry out all the legal formalities, including such announcements as are prescribed by law of publicity relating to the contributions made in relation to the merger,
- shall take on the statements and necessary formalities relating to all relevant administration matters in order to put all assets and commitments of the Absorbed Company in its name,
- shall carry out any formalities insofar as required by law or deemed necessary or useful to render the transfer of goods and rights that it has received enforceable towards third parties.

#### *Delivery of titles*

At the Effective Date the Absorbed Company shall hand over to the Absorbing Company the originals of all its incorporating documents, deeds, amendments, contracts/agreements and transaction of any kind, as well as the bookkeeping and related archive and any other accounting documents, titles of ownership or documentary titles of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to the assets and rights given.

#### *Fees and duties*

Any charges, duties or fees owing as a result of the merger will be met by the Absorbing Company.

In accordance with article 271 of the Law, the undersigned notary certifies the legality of the present Merger Project and all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to the Law.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douzième jour du mois de novembre

Par devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 26, boulevard Royal. L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 145.772, ayant un capital social de 87.791.000 USD (quatre-vingt-sept millions sept cent quatre-vingt-onze mille Dollars américains) représenté par 87.791 (quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-onze) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) par part sociale, chacune entièrement libérée, (ci-après, la «Société Absorbante»),

2. Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 26, boulevard Royal. L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 148.917, ayant un capital social de 20.000 EUR (vingt mille Euro) représenté par 20 (vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 1,000 EUR (mille Euro) par part sociale, chacune entièrement libérée, (ci-après, la «Société Absorbée»),

Ici représentées par Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résident au 5, rue Zenon, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour le compte du conseil de gérance de la Société Absorbante et de la Société Absorbée en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le conseil de gérance de la Société Absorbante le 10 novembre 2010 (la "Résolution 1") et en vertu d'une résolution prise par le conseil de gérance de la Société Absorbée le 10 novembre 2010 (la "Résolution 2").

Ci-après, la Résolution 1 et la Résolution 2 sont collectivement dénommées (les «Résolutions»).

Lesdites Résolutions, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le conseil de gérance des sociétés mentionnées ci-dessus (ci-après ensemble dénommées les «Sociétés Fusionnant») ont approuvé conformément aux Résolutions le présent projet de fusion (le «Projet de Fusion») et ont déclaré que:

- la Société Absorbante détient 100 % (cent pourcent) des parts sociales de la Société Absorbée; et
- la Société Absorbante propose d'absorber la Société Absorbée par voie de fusion par acquisition suivant les dispositions des articles 278 et suivants la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»);

Les présentes ont ainsi convenu:

1. A partir du 12 novembre 2010, toutes les opérations et les transactions de la Société Absorbée sont considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante;

2. A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), tous les droits et obligations la Société Absorbée vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbante assumera en particulier toutes les dettes comme ses dettes propres et toutes les obligations de paiement de la Société Absorbée. Les droits et créances compris dans les actifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées.

3. La Société Absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que ces contrats et obligations existant à la Date de Réalisation et exécutera en particulier tous les contrats existants avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.

4. Tous les associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont accès, pendant un mois à compter de la publication de ce projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, aux sièges sociaux de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, à tous les documents énumérés à l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi (c'est-à-dire le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports de gérance des Sociétés Fusionnant des 3 (trois) derniers exercices sociaux et les états financiers intérimaires des Sociétés Fusionnant en date du 30 septembre 2010) et pourront obtenir copies de ceux-ci, sans frais.

5. Aucun droit ou avantage particulier n'a été attribué ni aux membres du conseil de gérance des Sociétés Fusionnant ni aux commissaires aux comptes.

6. Un ou plusieurs associés de la Société Absorbante disposant au moins 5 % (cinq pourcent) du capital souscrit de la Société Absorbante ont droit, pendant le délai d'un mois à compter de la Date de Réalisation de requérir la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbante appelée à se prononcer et voter sur le Projet de Fusion. L'assemblée générale extraordinaire des associés devra être convoquée de manière à être tenue dans le délai d'un mois à compter de la requête qui lui a été faite.

7. Décharge pleine et entière est accordée aux gérants et aux commissaires aux comptes de la Société Absorbée pour l'exercice de leur mandat.

8. Sous réserve des droits des associés de la Société Absorbante tels que décrits sous le point 6) ci-dessus, la fusion de la Société Absorbée dans la Société Absorbante deviendra effective et définitive un mois après la publication de ce Projet de Fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Date de Réalisation») et engendrera simultanément les effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

9. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la période prescrite par la loi.

10. Par effet de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et ses actions émises annulées.

#### *Formalités*

La Société Absorbante:

- devra accomplir toutes les formalités légales, y compris toutes les publications telles que prévues par la loi relative aux apports faits en relation avec la fusion,

- devra se charger des relevés et des formalités nécessaires pour toutes les questions administratives pertinentes afin de mettre tous les actifs et les engagements de la Société Absorbée en son nom,

- devra réaliser toutes les formalités dans la mesure où cela est exigé par la loi ou celles qu'elle jugera nécessaires ou utiles pour rendre le transfert des biens et des droits reçus opposable aux tiers.

#### *Exécution des titres*

A la Date de Réalisation, la Société Absorbée devra remettre à la Société Absorbante les originaux de tous les documents de constitution, actes, modifications, contrats et accords et transactions en tout genre, ainsi que la comptabilité et les archives y afférents et tous les autres documents comptables, les titres de propriété de tous les avoirs, les documents de support des opérations effectuées, les titres de valeurs mobilières et contrats, les archives, les reçus et tous les autres documents relatifs aux avoirs et aux droits octroyés.

#### *Dépenses et Droits*

Toutes les charges, droits ou dépenses dus en conséquence de la fusion seront pris en charge par la Société Absorbante.

Conformément à l'article 271 de la Loi, le notaire soussigné déclare attester de l'existence et de la légalité du présent Projet de Fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux parties à la fusion conformément à la Loi.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte française et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14080. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 novembre 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010156233/195.

(100180200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

#### **Oceanic Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8140 Bridel, 99, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141740/9.

(100162085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

**Santa Margherita Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.063.

DIVISION PROPOSAL - PROJET DE SCISSION

**I. General.** The board of directors of the Company proposes to divide the Company (scinder) by way of incorporation of one new company (the "New Company"), whereby the Company shall transfer part of its assets and liabilities to the New Company, all in accordance with the provision of Article 288 (1) and Article 307 of the Luxembourg Companies' Act of 10 August 1915 [Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, hereinafter the "Law"].

As a result of the division:

- (i) the New Company shall be incorporated;
- (ii) the assets and liabilities of the Company as further detailed in paragraph 5.4 below, shall partially be divided and transferred by the Company to the New Company;
- (iii) the New Company shall issue, upon its incorporation, 1,000 (one thousand) shares of a nominal value of EUR 31.- to the shareholder of the Company.

**II. Division by way of incorporation of a new company.** The division of the Company will take place by way of incorporation of the New Company in accordance with the provisions of Articles 288 (1) and Article 307 of the Luxembourg Companies' Act of 10 August 1915.

The New Company shall be a public company limited by shares (société anonyme), which shall have its registered office address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

The New Company will be incorporated under the name "b.a.s. investment S.A."

**III. Reasons for the division.** The Company belongs to an internationally operating group of companies (the "Group"). The proposed division forms part of an overall corporate reorganisation of the group of companies to which the Company belongs. As a result of, amongst others, the division, the structure of the international group of companies to which the Company belongs will be simplified and become more cost-efficient.

**IV. General meeting of shareholders of the Company.** The Division shall be approved by the sole shareholder of the Company at an extraordinary general meeting of shareholders which will be convened for this purpose before a Luxembourg notary at the earliest one month following the date of publication of this Division Proposal in the Mémorial C, all in accordance with articles 288 (1) and 307 of the Luxembourg Companies' Act of August 10, 1915.

**V. Share capital of the Company - Exchange ratio - Terms of delivery of the assets and liabilities.**

**5.1 Share capital of the Company**

The current share capital of the Company amounts to EUR 31,000 (thirty one thousand euro), represented by 1,000 (one thousand) registered shares with a par value of EUR 31.- (thirty one euro) each. The share capital is currently held by one single shareholder.

The shares in the issued and paid up capital of the Company have been paid up in full and no depositary receipts for shares have been issued in respect of these shares, nor have any rights of usufruct or pledge been created in respect thereof.

**5.2 No third party beneficiaries**

The Company has not issued any outstanding securities or rights convertible into or entitling the holder thereof to receive shares in the capital of the Company, or any profit distribution on the shares of the Company that are in issue. No options are outstanding and no rights (pre-emptive or otherwise), nor warrants to purchase or to subscribe for any shares in the capital of the Company have been granted.

**5.3 No bankruptcy, dissolution or other proceedings**

The Company has not been declared bankrupt (faillite), has not been granted a suspension of payments (sursis de paiements) and has not been dissolved or involved in proceedings relating to a composition with creditors or proceedings instituting controlled management or special management or supervision (gestion contrôlée).

**5.4 Participation existing shareholder in the New Company**

At the date of the formal approval of the division by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company, the exchange ratio of the shares in the share capital of the Company is such, that the existing shareholder of the Company shall subscribe for and will receive one hundred per cent (100%) of the share capital of the New Company formed as a result of the division.

The shares in the New Company will be paid up by means of a contribution in cash of EUR 1,964,951.84 (one million nine hundred and sixty four thousand nine hundred and fifty one euro and eighty four euro cents) and by transfer of gold deposits with a value of EUR 911,435 (nine hundred and eleven thousand four hundred and thirty five euro) (such cash and deposits hereinafter collectively: the "Contribution"). The value of the Contribution to be contributed to the New Company, is established on the basis of the Company's interim financial statements as per 22 November 2010 (the "Interim

Financial Statements"). A valuation report pursuant to Article 26-1 of the Luxembourg Companies Act of 10 August 1915 will be drawn up by a chartered accountant with respect to such contribution to the New Company.

The New Company, as a result of the division, will receive the Contribution from the Company.

The Contribution has been valued at cost and in accordance with accounting principles generally accepted in Luxembourg. No difficulties have arisen in connection with neither the valuation, nor in connection with the contemplated attribution of the Contribution by the Company to the New Company. As a result of such attribution, the shares to be issued in the capital of the New Company are fully paid up. Any amount exceeding the nominal value of the shares to be issued to the shareholder of the New Company, will first be applied to establish the legal reserve as referred to in article 69 of the Law, the remainder being account for as share premium.

#### 5.5 Transfer formalities regarding the Contribution

The cash part of the Contribution will be transferred by the Company by wire transfer to the New Company's bank account, without any other transfer formalities being necessary. The gold deposits that form part of the Contribution will be registered in the name of the New Company, on the date the Division will become effective.

#### 5.6 Rights of creditors

The position of the creditors of the Company will remain unchanged as a result of the Division. Creditors of the Company will - instead of settling their claim with the Company - also be able to settle their claim with the New Company. The Division will not otherwise affect their position in any way. However, the New Company can never be held liable for more than the value of the Contribution.

All existing contracts of the Company will remain in place unaltered. Existing contracts will be honoured in accordance with their terms.

**VI. Effective date of the division.** From an accounting point of view and towards the shareholder of the Company, the Division shall be effective from the date of the approval of the division by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company (the "Effective Date"), such to be recorded in a notarial deed which will be passed by a Luxembourg notary at the earliest one month following the date of publication of the Division Proposal in the Memorial C. The New Company's operations shall commence on the Effective Date.

The shares of the New Company shall carry the right to participate in any distribution of profits of the New Company as from the Effective Date.

**VII. Company's share capital subsequent to the division.** The share capital of the Company will remain unchanged as a result of the Division.

**VIII. Annual accounts - Financial year - Material Adverse Changes.** The financial years of the Company and of the New Company coincide with the calendar year. The general meeting of shareholders of the Company has approved the annual accounts of the Company for the financial period ending December 31, 2009 on 14 May, 2010.

The Company's annual accounts for the financial periods ending 31 December 2007, 31 December 2008 and 31 December 2009 together with the Interim Financial Statements will be deposited together with a copy of this Division Proposal at the registered offices of the Company for inspection by the shareholder. A copy of the Interim Financial Statements are attached to this deed as Appendix 1.

No material change in the assets and liabilities of the Company have occurred between the date of preparation of this Division Proposal and the date of the Interim Financial Statements.

**IX. Special advantages.** No special advantages will be granted to the directors and the statutory auditor of the Company, nor to the members of the board of directors or the statutory auditor of the New Company, nor to any other parties involved in the Division or involved in the affairs of the Company, in connection with the Division.

**X. Employees - Works Council.** The Company does not employ any employees, does not have a works council and does not have a supervisory board. The members of the board of directors of the Company and its statutory auditor (commissaire aux comptes) will be granted discharge for the performance of their mandate up to and including the Effective Date. After the Effective Date, the mandate of the current members of the board of directors of the Company and the statutory auditor will be renewed and continued in accordance with their current terms.

**XI. Pro forma approval by the general meeting of shareholders of the Company - Waiver.** The sole shareholder of the Company has been provided with a draft of this Division Proposal and with a copy of the Interim Financial Statements. The sole shareholder of the Company has, to the extent necessary, resolved to approve such draft terms in writing on 24 November 2010. The sole shareholder has furthermore determined that (a) an examination of this Division Proposal by an independent expert, as referred to in article 294 of the Law shall not be necessary and (b) that the board of directors of the Company does need to draw up a report as referred to in article 293 of the Law, as also evidenced by the resolutions thereto of 24, November 2010.

**XII. Articles of association of the New Company.** The articles of association of the New Company will read as follows:

"b.a.s investment S.A.

## Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** As a result of the division of SANTA MARCHERTA INVESTMENT COMPANY S.A., there is hereby incorporated a public company limited by shares («Société Anonyme») under the name b.a.s. investment S.A., which is governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended from time to time as well as by the present Articles of Incorporation.

**Art. 2. Registered Office.** The Company shall have its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

The Board of Directors shall have the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.** The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, interests in companies in Luxembourg or any other foreign jurisdiction, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

## Chapter II. Capital

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand euro), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of EUR 31,- (thirty one euro) each, each fully paid up.

**Art. 6. Modification of Corporate Capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

**Art. 7. Shares.** The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of shares shall be performed by a written declaration of transfer, registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

## Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors

**Art. 8. Board of Directors.** The company is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. In the event the Company has only one single shareholder, the Board of Directors of the Company may be composed of one member only.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

**Art. 9. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members are present or represented by a proxy from another board member.

All decisions by the board shall require a simple majority. In case of equal votes, the Chairman of the meeting carries the decision.

The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the three last ones to be confirmed by letter.

The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Resolutions of the Board of Directors may also be adopted outside a formally convened meeting of the Board of Directors, provided they are recorded in writing and resolutions are adopted unanimously.

**Art. 10. General Powers of the Board of Directors.** Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved for the General Meeting by law or by the present Articles.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch of the company to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not

**Art. 12. Representation of the Company.** Towards third parties the Company is in all circumstances represented by any two directors or by the delegates of the Board acting within the limits of their powers, or if the Board is composed by one member only, by the single signature of that one member.

**Art. 13. Supervision.** The company is supervised by one or several statutory auditors (commissaire aux comptes), shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### Chapter IV. General meeting

**Art. 14. Powers of the General Meeting.** The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Company.

Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast. Resolutions of the General Meeting may also be adopted outside a formally convened meeting of shareholders, provided they are recorded in writing and resolutions are adopted unanimously.

**Art. 15. Place and Date of the Annual General Meeting.** The annual General Meeting is held every year on the third Wednesday of the month of June at 3.00 p.m. at the registered office of the company or at another place to be specified in the notice convening the meeting. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one tenth (1/10) of the Company's capital.

**Art. 17. Votes.** Each share is entitled to one vote.

#### Chapter V. Business year, Distribution of profits

**Art. 18. Business Year.** The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 19. Distribution of Profits.** Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Company.

Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

## Chapter VII. General provision

**Art. 21. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law dated August 10, 1915 concerning commercial companies and amendments thereto. "

This division proposal has been drawn up in the English and French language. In the case of any discrepancies between the English and the French version of this division proposal, the text of the English version shall prevail

### **Follows the french translation of the english version of the division proposal Suit la traduction française de la version anglaise du projet de scission**

SANTA MARGHERITA INVESTMENT COMPANY S.A.

société anonyme

13-15, avenue de la Liberté

L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

RCS Luxembourg: B 88.063

(la "Société")

### PROJET DE SCISSION

**I. Dispositions générales.** Le conseil d'administration a proposé de procéder à la scission de la Société par voie de constitution d'une (1) nouvelle société (ci-après la «Nouvelles Société»), aux termes de laquelle la Société procédera au transfert d'un part de son patrimoine activement et passivement à la Nouvelle Société, toute opération intervenant conformément aux dispositions des articles 288 (1) et 307 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ci-après: la «Loi»).

En conséquence de la scission:

- (i) la Nouvelle Société sera constituée;
- (ii) Le patrimoine, activement et passivement, de la Société à scinder sera scindé partiellement, comme détaillée au paragraphe 5.4 ci-dessous, et une partie du patrimoine, activement et passivement, sera transférée à la Nouvelle Société;
- (iii) la Nouvelle Société émettra, à sa constitution, 1,000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31.-chacune à l'actionnaire unique de la Société.

**II. Scission par voie de constitution d'une nouvelle société.** La scission de la Société interviendra par la voie de la constitution d'une Nouvelle Société en conformité avec les dispositions des articles 288 (1) et 307 de la Loi. La Nouvelle Société sera une société anonyme et aura son siège au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, le Grand Duché de Luxembourg. La Nouvelle Société sera constituée sous le nom «b.a.s. investment S.A.»

**III. Motifs de la scission.** La Société appartient à un groupe international de sociétés exerçant ses activités à l'échelle mondiale (ci-après le «Groupe»). La scission proposée s'inscrit dans une réorganisation d'entreprise globale du Groupe de sociétés auquel appartient la Société. A la suite de, entre autres, la scission, le structure du Groupe sera simplifiée et la scission contribuera à améliorer la rentabilité de la structure du groupe international de sociétés auquel appartient la Société.

**IV. Assemblée générale des actionnaires de la Société.** L'actionnaire unique de la Société approuvera la scission proposée par le présent projet de scission, lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui sera convoquée à cette fin devant un notaire luxembourgeois, au plus tôt un mois après la date de publication du présent projet de scission en conformité avec les dispositions des articles 288 (1) et 307 de la Loi.

**IV. Capital social de la Société - Rapport d'échange - Modalités de livraison des éléments d'actif de la Société** Capital social de la Société

Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions nominatives d'une valeur nominale de 31.- EUR (trente-et-un euros) chacune. Le capital social est détenu par une seule actionnaire.

Les actions dans le capital social de la Société ont été intégralement payées et libérées et il n'a été émis aucun certificat représentatif d'action concernant ces actions, pas plus que n'ont été constitués de droits d'usufruit ou de nantissement en relation avec ces dernières.

Absence de tiers bénéficiaires

La Société n'a pas émis de titres en circulation ou de droits convertibles en actions dans le capital de la Société, ou autorisant leur détenteur à recevoir de telles actions, et n'a pas distribué de dividendes en relation avec les actions émises

de la Société. Aucune option en vigueur, et aucun droit (de préemption ou autre) ni titre d'achat ou bon de souscription de quelconques actions dans le capital de la Société n'a été accordé.

Absence de faillite, dissolution ou autre procédure similaire

La Société n'a pas fait l'objet d'une déclaration de faillite, ne s'est pas vu accorder de mesure d'un sursis des paiements, n'a pas été dissoute ni impliquée dans des procédures relatives à un concordat ou instituant une gestion contrôlée ou une gestion ou surveillance particulière.

Participation d'actionnaire unique de la Société dans la Nouvelle Société

À la date de l'approbation formelle de la scission par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, le rapport d'échange des actions dans le capital de la Société sera tel que l'actionnaire de la Société souscrira et recevra cent pour cent (100%) du capital social de la Nouvelle Société constituée suite à la division.

Les actions dans la Nouvelles Société seront versées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 1.964.951,84 EUR (un million neuf cent soixante quatre mille neuf cent cinquante-et-un euros et quatre-vingt euro cents) et un apport en nature des gisements d'or d'une valeur de 911.435 EUR (neuf cent onze mille quatre cent trente cinq euros) (l'apport en numéraire et l'apport en nature ci-après: la «Contribution»). La valeur de la Contribution à contribuer à la Nouvelle Société, est établie sur la base des comptes intérimaires de la Société du 22 Novembre 2010 (la «Comptes Intérimaires»), Un rapport conformément à l'article 26-1 de la Loi sera établi par un réviseur d'entreprises concernant la valeur de la Contribution à la Nouvelle Société.

En conséquence de la scission, la Nouvelles Société recevra la Contribution de la Société.

Les actifs devant être apportés à la Nouvelle Société ont été évaluées à leur valeur juste et conformément aux principes comptables généralement reconnus au Luxembourg. Aucune difficulté n'est survenue en relation avec l'évaluation ni avec l'apport envisagé de la Contribution de la Société à la Nouvelle Société. À la suite d'un tel apport, les actions devant être émises dans le capital de la Nouvelle Société sont entièrement libérées. Tout montant dépassant la valeur nominale des actions devant être émises à l'actionnaire de la Nouvelle Société, sera d'abord appliqué pour la détermination de la réserve légale telle que visée à l'article 69 de la Loi, l'excédent sera comptabilisé comme prime d'émission.

Transfert de l'actif

La Contribution de la Société sera, par l'effet de la loi, transférée par succession à titre universelle à la Nouvelle Société de la manière décrite ci-dessus, conformément aux exigences légales habituelles en matière de transfert d'actifs corporels et incorporels.

La partie au comptant de la Contribution sera versée par la Société par virement au compte bancaire de la Nouvelle Société, sans aucune formalité autre transfert soit nécessaire. Les gisements d'or qui font partie de la Contribution seront enregistrées au nom de la Nouvelle Société, à la date la scission sera effective.

Droits des créanciers

La position des créanciers de la Société ne subira aucun changement en conséquence de la scission. Les créanciers de la Société - au lieu de régler ses revendications auprès de la Société - peuvent également régler leurs revendications avec la Nouvelle Société. La scission n'aura aucune autre conséquence d'aucune sorte sur leur position. Toutefois, la Nouvelles Société ne peut jamais être tenue responsable de plus de la valeur de la Contribution. La Nouvelle Société, ensemble avec la Société, disposera de fonds suffisants pour régler toutes les créances des créanciers de la Société.

Tous les contrats existants de la Société resteront en place inchangés. Les contrats existants seront honorés conformément à leurs termes.

**V. Date effective de la scission.** D'un point de vue comptable et à l'égard de l'actionnaire unique de la Société, la scission sera considérée avoir été effectuée uniquement à compter de la date de l'approbation de la scission par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (la «Date Effective»), telle qu'inscrite dans un acte notarié passé par devant un notaire luxembourgeois au plus tôt un mois suivant la date de publication du présent projet de scission et conformément à l'attribution de la Contribution à la Nouvelle Société. Les opérations de la Nouvelle Société commenceront à la Date Effective.

Les actions de la Nouvelle Société donneront le droit de participer à toute distribution de bénéfices de la Nouvelle société concernée à compter de sa date de constitution, à savoir la Date Effective.

**VI. Capital social de la Société à la suite de la scission.** Le capital social de la Société ne sera pas modifié à la suite de la scission.

**VII. Comptes annuels - Exercice financier - Changements significatifs défavorables.** Les exercices de la Société et de la Nouvelle Société coïncident avec l'année civile. Les comptes annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 14 mai 2010.

Les comptes annuels de la Société pour les exercices se terminant les 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009 ensemble avec les comptes intérimaires de la Société en date du 22 novembre 2010, seront déposés avec une copie du présent projet de scission au siège social de la Société pour vérification.

Aucun changement significatif dans le patrimoine de la Société n'est survenu entre la date de préparation du présent projet de scission et la dernière date de comptabilisation.

**VIII. Avantages.** Aucun avantage particulier ne sera accordé aux administrateurs ou au commissaire aux comptes de la Société, ni aux membres du conseil d'administration ou au commissaire aux comptes de la Nouvelle Société, ni à toute autre partie impliquée dans la scission ou impliqués dans les affaires de la Société, dans le cadre de la scission.

**IX. Salariés - Comité d'entreprise.** La Société n'emploie aucun salarié, n'a pas de comité d'entreprise et n'a pas de conseil de surveillance. Décharge sera accordée aux membres du conseil d'administration et le commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la Date Effective (la Date Effective y-incluse). Après l'entrée en vigueur de la scission, les mandats des membres actuels du conseil d'administration de la Société et du commissaire aux comptes seront renouvelés et prolongés conformément à leurs conditions actuelles.

**X. Approbation de la scission par l'assemblée générale de la Société.** Les modalités provisoires du présent projet de scission ont fait l'objet des discussions avec l'actionnaire unique de la Société le 24 novembre 2010 et, dans la mesure nécessaire, le présent projet de scission a été approuvé avec unanimité des votes exprimés dans l'assemblée générale des actionnaires de la Société convoquée pour cette raison. L'actionnaire unique a en outre déterminé que (a) l'examen du présent projet de scission par un réviseur d'entreprises, tel que visé à l'article 294 de la Loi n'est pas nécessaire et (b) que le conseil d'administration de la Société n'a pas besoin d'établir un rapport visé à l'article 293 de la Loi, comme attesté également par ses résolutions du 24 Novembre 2010.

**XI. Statuts de la Nouvelle Société.** Les statuts de la Nouvelle Société s'établissent comme suite:  
b.a.s investment S.A.

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

#### Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Par conséquence de la division de SANTA MARGHERITA INVESTMENT COMPANY S.A., il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de b.a.s. investment S.A. et qui est régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales de même que par les présents statuts.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

La société peut également par décision du Conseil d'Administration, créer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des futaies, agences ou succursales.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de l'acquisitions des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous n'importe quelle forme, ainsi que la gestion et l'administration de ces participations. La Société peut notamment acquérir par la souscription, l'achat et l'échange ou suivant toute autre façon, tous fonds, actions, parts sociales et autres valeurs mobilières de participation, obligations, reconnaissances de dette, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par quelque entité privée ou publique que ce soit. Elle peut participer dans la constitution, le développement, l'administration et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut encore investir dans l'acquisition et l'administration d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle dans quelque nature ou origine que ce soit.

La société pourra notamment, de manière directe ou indirecte, acquérir, transférer ou administrer, exploiter ou gérer tous biens ou droits immobiliers quels que soient la nature, le pays ou la localisation de ces biens ou droits.

La Société peut emprunter sous toute forme sauf par émission publique. Elle peut émettre, à titre privé seulement, des bons, des obligations, des reconnaissances de dette et toute autre sorte de dette et/ou de valeur mobilière. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou les émissions des bons et obligations à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également donner des garanties et accorder des sûretés en faveur des tiers afin de sauvegarder ses propres obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut encore accorder des gages, privilèges, donner en sûreté ou autrement accorder des garanties sur tout ou partie de ses biens.

La société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investisseurs en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêts et autres risques.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle considérera utiles pour l'accomplissement de ses objectifs.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II. Capital

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) représenté par mille (1,000) actions ordinaires d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31.-) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Nature des actions.** Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires.

Il sera tenu au siège social de la société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront réalisées par déclaration écrite de transfert, inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc, ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'art. 1690 du Code civil.

## Titre III. Administration, Direction, Surveillance

**Art. 8. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil d'administration («Conseil d'Administration») composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Au cas où la Société a une seule actionnaire le Conseil d'Administration pourra composé d'un seul membre.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale pour cause de décès, de démission ou toute autre raison, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par une procuration d'un autre membre du conseil.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire écrite. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur ou e-mail, le dernier étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent également être prises dehors d'une réunion convoquée formellement du Conseil d'administration, à condition qu'elles soient consignées par écrit et les résolutions sont adoptées à l'unanimité.

**Art. 10. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de telle branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 12. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée par la signature conjointe de deux administrateurs agissant conjoints, ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs, ou, au cas il y a un seul administrateur, par la signature du seul administrateur.

**Art. 13. Surveillance.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés, suspendus et démissionnés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire(s) est fixée par l'Assemblée Générale et ne pourra cependant dépasser six années et chaque mandat sera éligible pour renouvellement.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale («l'Assemblée Générale»).** L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 15. Endroit et Date de l'Assemblée Générale ordinaire.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à spécifier dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres assemblées générales.** Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10) du capital social.

**Art 17. Votes.** Chaque action donne à son détenteur droit à un vote.

#### **Titre VI. Exercice social - Distribution des Bénéfices**

**Art. 18. L'Année Sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19.** Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'Assemblée Générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, sur base du même quorum que prévu en cas de modification des présents statuts.

En cas de la liquidation de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale qui décide de la liquidation et qui déterminera également leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Titre VIII. Dispositions Finales**

**Art. 21. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales.

Le présent projet de scission est établi en français et anglais. En cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Johan DEJANS  
Michael VERHULST  
Richard BREKELMANS

Thus signed in Luxembourg on this 24<sup>th</sup> day of November 2010.

Johan DEJANS / Michael VERHULST / Richard BREKELMANS  
*Director / Director / Director*

Référence de publication: 2010155793/479.

(100179524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

---

#### **Forex Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 63.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142751/9.

(100163322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Boston Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 71.472.

**Boston S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 71.461.

---

**PROJET COMMUN DE FUSION**

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

**ONT COMPARU:**

1) Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zenon Bernard, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme Boston Company S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 71472, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 août 1999, publié au Mémorial C numéro 862 du 17 novembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 novembre 2010, acte en voie de publication au Mémorial C, ci-après dénommée "la société absorbante".

Le conseil d'administration de la société absorbante a conféré ce mandat à Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE en date du 19 novembre 2010,

2) Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zenon Bernard, agissant en tant que mandataire de la société anonyme BOSTON S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 71461, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 août 1999, publié au Mémorial C numéro 861 du 17 novembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 19 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 189 du 13 mars 2001, ci-après dénommée "la société absorbée".

Le conseil d'administration de la société absorbée a conféré ce mandat à Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE en date du 19 novembre 2010. Lesdits procès-verbaux, après avoir été paraphés "ne varietur" par les comparants et le notaire, resteront annexés aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesdits comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) La société anonyme Boston Company S.A. entend fusionner avec la société anonyme BOSTON S.A. par absorption de cette dernière par la première.

2) La société absorbante détient la totalité, à savoir 3.400 (trois mille quatre cents) actions avec droit de vote de la société absorbée, étant entendu qu'il n'y a pas d'autres titres émis ni d'actions conférant des droits spéciaux.

3) Les opérations de la société anonyme BOSTON S.A. sont à considérer du point de vue comptable comme accomplies au nom et pour le compte de la société anonyme Boston Company S.A. à partir du 19 novembre 2010.

4) Il n'est accordé aucun avantage particulier aux administrateurs ni aux commissaires des sociétés qui fusionnent.

5) La fusion ne prend effet entre parties qu'un mois après la publication du présent projet commun de fusion au Mémorial C conformément à l'article 9 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

6) Tous les actionnaires de la société anonyme Boston Company S.A. ont le droit de prendre connaissance au siège social de cette société, au moins un mois avant que l'opération ne prenne effet entre parties, du projet commun de fusion, des comptes annuels et des rapports de gestion, ainsi que des états comptables tels que déterminés à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

7) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit ont le droit de requérir pendant le même délai la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8) A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet commun de fusion par l'assemblée, la fusion deviendra définitive un mois après la publication comme indiqué sub 5) et entraînera de plein droit les effets prévus par l'article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

9) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

10) Décharge entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société absorbée.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet commun de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14409. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 novembre 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010156234/68.

(100180202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**Eagle 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.273.

**Didi Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.545.

**Tor S.A., Société Anonyme**

30, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B n° non encore attribué

L'an deux mille dix, le vingt-trois novembre

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

A comparu:

Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), 5, Rue Z. Bernard, agissant en sa qualité de:

1) mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée TOR S.A., avec siège social à Luxembourg, 30, Bd. Royal, L-2449, numéro d'inscription au R.C.S. Luxembourg en cours d'attribution, constituée par acte reçu par le notaire Maître Bettingen en date du 22.11.2010, en cours de publication au Mémorial, suivant résolution du conseil d'administration du 22 novembre 2010;

le capital social souscrit de TOR S.A. est fixé à EUR 36.000 représenté par 36.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, entièrement souscrites et libérées; aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par la société pré-mentionnée;

TOR S.A. étant dénommée ci-après « **la société absorbante** », d'une part,

2) mandataire du Conseil de Gérance de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée DIDI FINANCE S.à r.l., ci-après « **la première société absorbée** », avec siège social à Luxembourg, 15, rue Edward STEICHEN, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 76.545, constituée par acte reçu par le notaire Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à L-Hesperange, en date du 29 mai 2000, publié au Mémorial C n°787 du 27 octobre 2000; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du 28 septembre 2000, reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à L-SANEM, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, publié au Mémorial C n° 296 du 24 avril 2001, suivant décision du conseil de gérance en date du 22 novembre 2010;

le capital social souscrit de la première société absorbée est fixé à EUR 3.235.250 représenté par 64.705 parts entièrement souscrites et libérées. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par la société pré-mentionnée

3) mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EAGLE 2000 S.A. (ci-après « **la seconde société absorbée** »), avec siège social à Luxembourg, 30, bld Royal, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 62.273, constituée par acte reçu par le notaire Maître Jacques DELVAUX en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C n° 206 du 2 avril 1998; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du 30 octobre 2001 reçu par le même notaire, publié au Mémorial C n° 422 du 15 mars 2002, suivant résolution du conseil d'administration du 22 novembre 2010;

le capital social souscrit de la seconde société absorbée est fixé à EUR 880.000 représenté par 35.200 actions d'une valeur nominale de EUR 25 chacune, entièrement souscrites et libérées; aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par la société pré-mentionnée;

les sociétés mentionnées en 2 et 3 ci-dessus étant ensemble dénommées ci-après « **les sociétés absorbées** », d'autre part,

les sociétés mentionnées en 1, 2 et 3 ci-dessus (encore appelées ensemble « **les sociétés fusionnantes** ») étant soumises à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée,

une copie des prédites résolutions, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec lui,

laquelle comparante, agissant es-qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

#### PROJET DE FUSION

1) L'intégralité (100%) du capital social de la société absorbante ainsi que l'intégralité de celui des deux sociétés absorbées étant détenu, lors la tenue des assemblées qui se prononceront sur le projet de fusion, par le même et unique actionnaire, la société IFID S.r.l., société de droit italien ayant son siège social Milan, Via Santa Radegonda, 11, I-20121, cette dernière, conformément à l'art. 266 (5) de la loi du 10 août 1915, renonce au rapport d'expert prévu par l'art. 266 (1) de la même loi;

2) La société absorbante entend fusionner conformément aux dispositions de l'article 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents, avec les sociétés absorbées, par absorption de ces dernières.

3) Les rapports d'échange des actions, respectivement parts sociales ont été déterminés comme suit:

a) le nominal par action de la société absorbante est de 1 EUR;

b) au jour de la prise d'effet de la fusion entre les parties, l'actif net comptable de la première société absorbée s'élève à 3.393.000 EUR;

c) au jour de la prise d'effet de la fusion entre les parties, l'actif net comptable de la seconde société absorbée s'élève à - 483.000 EUR;

d) au jour de la prise d'effet de la fusion entre les parties, l'actif net comptable global des sociétés absorbées s'élève à 2.910.000 EUR;

e) l'augmentation de capital de la société absorbante s'élèvera donc à 2.910.000 EUR entraînant l'émission de 2.910.000 nouvelles actions (au nominal de 1 EUR par action) de la société absorbante, à remettre à l'actionnaire unique et identique des sociétés fusionnantes; l'actionnaire recevra donc 3.393.000 actions en échange de la première société absorbée, et devra en rendre 483.000 pour annulation immédiate par la société absorbante, qui ne remettra ipso facto à l'actionnaire unique que le total de 2.910.000 actions de son nouveau capital;

f) à l'exception des postes de fonds propres (capital, réserves, bénéfices/pertes reportés) des sociétés absorbées, tous leurs postes d'actif et tous leurs postes de passif seront respectivement additionnés aux postes d'actif et aux postes de passif de la société absorbante, de sorte qu'aucune plus-value ou moins-value ne soit découverte dans les sociétés absorbées, ni aucun boni ou mali de fusion ne soit comptabilisé dans la société absorbante après la fusion.

4) A l'égard des entités absorbées, la fusion sera censée produire ses effets comptables à partir du premier jour de leur exercice en cours, soit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, date à partir de laquelle toutes leurs opérations seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante.

5) Les bénéfices réalisés par l'entité fusionnée seront, le cas échéant, librement distribuables selon les règles comptables et fiscales d'application ordinaire.

6) Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, gérants, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

7) Il n'existe pas d'actionnaires ou d'associés ayant des droits spéciaux et il n'y a pas de titres autres que des actions ou parts sociales.

8) Les assemblées générales extraordinaires des sociétés fusionnantes, qui auront à approuver le projet de fusion, auront lieu immédiatement après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet de fusion au Mémorial C. En cas d'approbation par lesdites assemblées, la fusion entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littera a).

9) La fusion prendra effet entre parties lorsque les assemblées générales extraordinaires des sociétés fusionnantes auront approuvé le présent projet de fusion, ceci conformément à l'article 272 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée .

10) La fusion ne prendra effet à l'égard des tiers qu'après la publication des procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires des sociétés fusionnantes approuvant le présent projet de fusion, ceci conformément à l'article 273 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

11) L'actionnaire unique des sociétés fusionnantes aura le droit, un mois avant la tenue des assemblées générales extraordinaires des sociétés fusionnantes qui auront à approuver le projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a), b), c) et d) de la loi sur les sociétés commerciales et il peut en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

12) Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

13) Décharge pleine et entière sera accordée aux organes des sociétés absorbées pour leurs activités exercées jusqu'au jour de l'assemblée générale de chacune des sociétés absorbées approuvant la fusion.

14) Les documents sociaux des sociétés absorbées seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

#### *Formalités*

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour mettre à son nom les éléments d'actifs apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

#### *Remise de titres*

Lors de la réalisation définitive de la fusion, les sociétés absorbées remettront à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

#### *Frais et droits*

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par les sociétés absorbées sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

#### *Election de domicile*

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

#### *Pouvoirs*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition ou copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art. 261 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en une langue de lui connue, le comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14415. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 novembre 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010156235/144.

(100180449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Magni S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 60.426.

**Larchamp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 60.483.

---

**PROJET COMMUN DE FUSION**

L'an deux mille dix, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

**ONT COMPARU:**

1) Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme MAGNI S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 60426, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 août 1997, publié au Mémorial C numéro 640 du 17 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 novembre 2010, en cours de publication auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ci-après dénommée "la société absorbante".

Le conseil d'administration de la société absorbante a conféré ce mandat à Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE en date du vingt-trois novembre 2010,

2) Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, agissant en tant que mandataire de la société anonyme LARCHAMP S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 60483, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 août 1997, publié au Mémorial C numéro 648 du 20 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 169 du 18 février 2003, ci-après dénommée "la société absorbée".

Le conseil d'administration de la société absorbée a conféré ce mandat à Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE en date du vingt-trois novembre 2010. Les copies des procès-verbaux, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesdits comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) La société anonyme MAGNI S.A. entend fusionner avec la société anonyme LARCHAMP S.A. par absorption de cette dernière par la première.

2) La société absorbante détient la totalité, à savoir trois cents (300) actions avec droit de vote de la société absorbée, étant entendu qu'il n'y a pas d'autres titres émis ni d'actions conférant des droits spéciaux.

3) Les opérations de la société anonyme LARCHAMP S.A. sont à considérer du point de vue comptable comme accomplies au nom et pour le compte de la société anonyme MAGNI S.A. à partir du vingt-trois novembre 2010.

4) Il n'est accordé aucun avantage particulier aux administrateurs ni aux commissaires des sociétés qui fusionnent.

5) La fusion ne prend effet entre parties qu'un mois après la publication du présent projet commun de fusion au Mémorial C conformément à l'article 9 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

6) Tous les actionnaires de la société anonyme MAGNI S.A. ont le droit de prendre connaissance au siège social de cette société, au moins un mois avant que l'opération ne prenne effet entre parties, du projet commun de fusion, des comptes annuels et des rapports de gestion, ainsi que des états comptables tels que déterminés à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

7) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit ont le droit de requérir pendant le même délai la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8) A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet commun de fusion par l'assemblée, la fusion deviendra définitive un mois après la publication comme indiqué sub 5) et entraînera de plein droit les effets prévus par l'article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

9) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

10) Décharge entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société absorbée.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet commun de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14479 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à de fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 novembre 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010156237/69.

(100180229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Marsh Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 8.801.

**Marsh Management Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 26.129.

L'an deux mille dix, le dix-sept novembre,

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) La société "Marsh Luxembourg S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 8801, au capital social de EUR 570.155,11 (cinq cent soixante-dix mille cent cinquante-cinq euros et onze cents), constituée suivant acte reçu par Maître Charles Michels, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 décembre 1969, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 11 mars 1970. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Blanche Moutrier, à ce moment notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 556 du 16 mars 2006,

ici représentée par Monsieur Patrice Lienart, administrateur, résidant professionnellement à Bruxelles, agissant en qualité de mandataire au nom et pour le compte du conseil d'administration de "Marsh Luxembourg S.A." en vertu d'une procuration conférée sous seing privé, (la «Procuratation 1»), et

2) La société "Marsh Management Services Luxembourg S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 26129, au capital social de EUR 211.000- (deux cent onze mille euros), constituée suivant acte

reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, à ce moment notaire de résidence à Luxembourg, le 5 juin 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 278 du 9 octobre 1987. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, à ce moment notaire de résidence à Dudelange, le 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 651 du 26 avril 2002,

ici représentée par Monsieur Claude Weber, administrateur (Managing Director), résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour le compte du conseil d'administration de "Marsh Management Services Luxembourg S.A." en vertu d'une procuration conférée sous seing privé, (la «Procuratation 2»).

Ci-après, la Procuratation 1 et la Procuratation 2 sont collectivement dénommées les «Procuratations».

Les Procuratations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet commun de fusion suivant:

## PROJET COMMUN DE FUSION

### 1. Les sociétés qui fusionnent.

Les conseils d'administration de "Marsh Luxembourg S.A." et de "Marsh Management Services Luxembourg S.A." ont préparé le projet commun de fusion suivant conformément à la section XIV (Des fusions) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La fusion s'opérera par l'absorption de "Marsh Management Services Luxembourg S.A." (la «Société Absorbée») par "Marsh Luxembourg S.A." (la «Société Absorbante») et, ensemble avec la Société Absorbée, les «Sociétés Fusionnantes»), titulaire de la totalité des actions de la Société Absorbée, conformément aux articles 278 et suivants de la Loi (la «Fusion»).

### 2. Forme, Dénomination et Siège social des Sociétés Fusionnantes (art. 261(2) a) de la Loi).

2.1 La Société Absorbante est une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8801. La Société Absorbante a un capital social de EUR 570.155,11 (cinq cent soixante-dix mille cent cinquante-cinq euros et onze cents), représenté par 16.000 (seize mille) actions sans désignation de valeur.

2.2. La Société Absorbée est une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 26129. La Société Absorbée a un capital social de EUR 211.000,- (deux cent onze mille euros) représenté par 22.000 (vingt-deux mille) actions sans désignation de valeur.

2.3 La Société Absorbante sera la société issue de la Fusion.

Avant que la Fusion ne soit effective entre les parties (conformément au paragraphe ci-dessous), l'objet social de la Société Absorbante devra être modifié afin de couvrir les activités de la Société Absorbée. Il est envisagé que l'objet social de la Société Absorbante ait la teneur suivante:

«La société a pour objet d'effectuer au Luxembourg ou à l'étranger, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, toutes études et de rendre tous services en matière d'assurances et de réassurances de groupes industriels, commerciaux et financiers. La société effectue en outre des services de gestion, d'administration et de domiciliation de sociétés. Elle pourra notamment effectuer tous travaux de calculs, actuariels ou autres, de consultations et d'avis sur toutes questions en rapport avec l'assurance et la réassurance, et accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Avant que la Fusion ne soit effective entre les parties, la Société Absorbante devra obtenir les agréments du Commissariat aux Assurances pour l'exercice des activités (i) de dirigeant de sociétés de réassurances et (ii) de domiciliation actuellement exercées par la Société Absorbée.

Une fois que la Fusion sera effective, la Société Absorbante prendra la dénomination sociale de «Marsh Management Services Luxembourg S.A.».

### 3. Eléments de référence sur la Fusion.

#### 3.1. Juridique

En application des dispositions de l'article 274 de la Loi, dès que la Fusion sera effective entre les Sociétés Fusionnantes, la Société Absorbée transférera à la Société Absorbante, par suite d'une dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine actif et passif.

En conséquence de la Fusion, (i) les actions émises par la Société Absorbée seront annulées et (ii) les créances et les dettes qui peuvent exister entre les Sociétés Fusionnantes seront annulées.

La Fusion ne modifie pas les relations juridiques entre les Sociétés Fusionnantes et les tiers, étant donné que celles-ci seront considérées après la Fusion comme les relations juridiques entre la Société Absorbante et ces tiers.

#### 3.2. Economique et social

La Fusion constitue la dernière étape d'un plan de restructuration du groupe de sociétés dont les Sociétés Fusionnantes font partie.

### 4. La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérés du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante (art. 261(2) e) de la Loi).

Le présent projet commun de fusion est basé sur les états comptables des Sociétés Fusionnantes en date du 30 septembre 2010.

Du point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à partir du 30 septembre 2010.

### 5. Droits assurés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou parts ou les mesures proposées à leur égard (art. 261 (2) f) de la Loi).

Toutes les actions formant le capital social de la Société Absorbée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages à leurs détenteurs. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par la

Société Absorbée. Aucun droit spécial ne sera conféré par la Société Absorbante étant donné que la Fusion n'entraînera par l'émission d'actions par la Société Absorbante.

#### **6. Avantages particuliers conférés aux membres du conseil d'administration (art. 261 (2) g) de la Loi).**

Aucun avantage particulier ne sera conféré aux membres du conseil d'administration et de direction des Sociétés Fusionnantes.

#### **7. Maintien des droits des salariés - Information du personnel.**

Seule la Société Absorbée a du personnel.

Conformément à l'article L. 127-3. du Code du travail, la Société Absorbée notifiera en temps utiles à la Société Absorbante tous les droits et obligations qui lui seront transférés. Copie de cette notification sera également adressée à l'inspection du travail et des mines.

Conformément à l'article L. 127-6. du Code du travail, les salariés de la Société Absorbée seront informés préalablement et par écrit:

- de la date fixée ou proposée pour le transfert;
- du motif du transfert;
- des conséquences juridiques, économiques et sociales du transfert pour les salariés;
- des mesures envisagées à l'égard des salariés.

#### **8. Date effective de la Fusion.**

La Fusion sera effective entre les Sociétés Fusionnantes lorsque, après l'écoulement d'un délai d'un mois à compter de la publication du présent projet commun de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations conformément à l'article 279 (i) a) de la Loi, toutes les conditions suspensives suivantes seront réalisées:

(i) l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante du changement de l'objet social tel qu'indiqué au point 2.3 ci-dessus; et

(ii) l'obtention par la Société Absorbante des agréments du Commissariat aux Assurances pour les activités de (a) dirigeant de sociétés de réassurances et (b) de domiciliation.

En application des dispositions de l'article 273 de la Loi, la Fusion sera effective à l'égard des tiers après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations d'un certificat notarié constatant que les conditions de l'article 279 de la Loi et du présent projet commun de fusion ont été remplies.

#### **9. Informations concernant la Fusion.**

Conformément aux dispositions applicables de la Loi, le présent projet commun de fusion doit être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au moins un mois avant que la Fusion ne prenne effet entre les Sociétés Fusionnantes.

Tous les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit, un mois au moins avant que la Fusion ne prenne effet entre les Sociétés Fusionnantes, de prendre connaissance des documents suivants au siège social de cette société:

- Le présent projet commun de fusion;
- Les comptes annuels des Sociétés Fusionnantes des trois derniers exercices sociaux;
- Les rapports de gestion des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices sociaux;
- Un état comptable de chaque Société Fusionnante arrêté au 30 septembre 2010.

Pendant cette période, un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante disposant d'au moins 5% des actions ont le droit de requérir la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

Le notaire soussigné déclare attester de l'existence et de la légalité du présent projet commun de fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à la Loi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connus du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, les mandataires des parties comparantes a signé le présent projet commun de fusion avec le notaire.

Signé: P.LIENART, C.WEBER, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50843. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010156238/148.

(100180288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**Renta Corporacion Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 121.566.

**Medas Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 130.265.

In the year two thousand ten, on the sixteenth day of November,  
Before the undersigned the notary Josph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED**

1) The company Renta Corporacion Luxembourg, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 121 566, having a share capital of one hundred thousand euro (EUR 100,000,-), incorporated pursuant a deed of the notary Josph Elvinger on 7 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 2412 on 27 December 2006, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of the notary Joseph Elvinger on 1 August 2007, published in the Mémorial under number 2441 on 27 October 2007,

here represented by Mrs Flora Gibert, residing professionally in Luxembourg acting as the representative of the board of manager of Renta Corporacion Luxembourg

(the "Board of Managers 1"), by virtue of a power of attorney given under private seal (the "Proxy 1").

2) The company Medas Corporation S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 130 265, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500,-), incorporated pursuant a deed of the notary Josph Elvinger on 12 June 2007, published in the Mémorial under number 1968 on 13 September 2007,

here represented by Mrs Flora Gibert, residing professionally in Luxembourg acting as the representative of the board of manager of Medas Corporation S.à r.l. (the "Board of Managers 2"), by virtue of a power of attorney given under private seal (the "Proxy 2").

The Proxy 1, the Proxy 2 initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

**MERGER PROJECT**

**1) Merging Parties**

- The company Renta Corporacion Luxembourg, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 121 566, having a share capital of one hundred thousand euro (EUR 100,000,-), as absorbing company (hereinafter referred to as "Absorbing Company")

- The company Medas Corporation S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 130 265, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500,-), as absorbed company (hereinafter referred to as "Absorbed Company")

The Absorbing Company and the Absorbed Company are collectively referred to as the "Merging Companies".

2) The Absorbing Company holds five hundred (500) shares of the Absorbed Company, representing the entire share capital and all of the voting right of the Absorbed Company.

3) The Absorbing Company proposes to currently absorb the Absorbed Company by way of transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company, pursuant to the provisions of the articles 278 through 280 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended

(the "Law").

4) As from 1 November 2010, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting purpose as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

5) As of the Effective Date (as defined below), all rights and obligations of the Absorbed Company vis-a-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company will in particular take over all debts as own

debts and all payment obligations of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

6) The Absorbing Company shall from the Effective Date (as defined below) carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date (as defined below) and in particular carry out all agreements existing, if any, with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.

7) No special rights or advantages have been granted to the managers of the Merging Companies.

8) The sole shareholder of the Absorbing Company has, within one month from the publication of this merger project in the Memorial, access at the registered office of the Absorbing Company to all documents listed in article 267 paragraph (1) a), b) and c) of the Law and may obtain copies thereof, free of charge.

9) One or more shareholders of the Absorbing Company holding at least 5% of the subscribed share capital of the Absorbing Company may within the time period set out in paragraph 8) above request the convening of a shareholders' meeting of the Absorbing Company to decide whether to approve the proposed merger.

10) Further to a share pledge agreement dated March 2, 2010 (the "Share Pledge Agreement") between the Absorbing Company, as Pledgor, the Absorbed Company and the Lenders (as defined and listed in the Share Pledge Agreement), the shares in the Absorbed Company were pledged in favor of the Lenders. Each of the Lenders have to consent to the merger by giving a written approval within one month after the publication of this merger project in the Memorial.

11) Full and total discharge is granted to the managers of the Absorbed Company for the exercise of their mandate.

12) Subject to the rights of the sole shareholder of the Absorbing Company set out in paragraph 9) above and subject to the written approvals from all the Lenders as set out in paragraph 10) above, the dissolution of the Absorbed Company shall become effective and final one month after the publication of this merger project in the Memorial (the "Effective Date") and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the Law.

13) The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Company to the Absorbing Company.

14) The books and records of the Absorbed Company will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

15) As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its issued shares shall be cancelled as set out in article 274 of the Law.

The undersigned notary public hereby certifies the existence and legality of the merger project and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging parties pursuant to the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le seize novembre,

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) La société Renta Corporacion Luxembourg, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand - Duché de Luxembourg, ayant son siège social enregistré au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121 566, ayant un capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-), constituée suivant acte reçu du notaire soussigné le 7 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 2412 le 27 décembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné le 1er août 2007, publié au Mémorial sous le numéro 2441 le 27 octobre 2007,

ici représentée par Mme Flora Gibert, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil de gérance de Renta Corporacion Luxembourg (le "Conseil de Gérance 1"), par procuration donnée sous seing privé (la «Procuration 1»).

2) La société Medas Corporation S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand - Duché de Luxembourg, ayant son siège social enregistré au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130

265, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), constituée suivant acte reçu du notaire soussigné le 12 juin 2007, publié au Mémorial sous le numéro 1968 le 13 septembre 2007,

ici représentée par Mme Flora Gibert, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil de gérance de Medas Corporation S.à r.l (le "Conseil de Gérance 2"), par procuration donnée sous seing privé (la «Procuracion 2»)..

La Procuracions 1 et la Procuracion 2, paraphés ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexes au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

### PROJET DE FUSION

#### 1) Parties à la fusion:

- La société Renta Corporacion Luxembourg, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand - Duché de Luxembourg, ayant son siège social enregistré au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121 566, ayant un capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-), en tant que société absorbante (la «Société Absorbante»)

- La société Medas Corporation S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand - Duché de Luxembourg, ayant son siège social enregistré au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130 265, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), en tant que société absorbée (le «Société Absorbée»)

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement dénommées les "Sociétés Fusionnantes".

2) La Société Absorbante détient cinq cents (500) parts sociales dans la Société Absorbée, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée.

3) La Société Absorbante propose d'absorber concurremment la Société Absorbée par voie de fusion par acquisition suivant les dispositions des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

4) A partir du 1 novembre 2010, toutes les opérations et les transactions de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

5) A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), tous les droits et obligations de la Société Absorbée vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbante assumera en particulier toutes les dettes comme ses dettes propres et toutes les obligations de paiement de la Société Absorbée. Les droits et créances de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées.

6) La Société Absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats,

7) Aucun droit ou avantage particulier n'a été attribué aux gérants des Sociétés Fusionnantes.

8) L'associé unique de la Société Absorbante a le droit, pendant un mois à compter de la publication de ce projet de fusion au Mémorial, de prendre connaissance au siège social de la Société Absorbante de tous les documents énumérés à l'article 267, alinéa (1) a), b) et c) de la Loi et peut en obtenir copie intégrale, sans frais.

9) Un ou plusieurs associés de la Société Absorbante disposant au moins de 5% du capital souscrit de la Société Absorbante a/ont le droit, pendant le délai indiqué sous le point 8) ci-dessus, de requérir la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

10) Suite à un share pledge agreement daté du 2 mars 2010 (le "Share Pledge Agreement") entre la Société Absorbante, en tant que Pledgor, la Société Absorbée et les Lenders (tels que définis et listés dans le Share Pledge Agreement), les actions dans la Société Absorbée furent mises en gage en faveur des Lenders. Chacun des Lenders doit consentir à la fusion et donner son accord écrit endéans le mois de la publication du projet de fusion au Mémorial.

11) Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société Absorbée pour l'exercice de leur mandat.

12) Sous réserve des droits de l'associé unique de la Société Absorbante tels que décrits sous le point 9) ci-dessous et sous-réserve des accords écrits des Lenders tels que décrits sous le point 10) ci-dessous, la dissolution de la Société Absorbée deviendra effective et définitive un mois après publication de ce projet de fusion dans le Mémorial (la "Date de Réalisation") et conduira simultanément aux effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

13) La Société Absorbante devra elle-même accomplir toutes les formalités, y compris les publications telles que prévues par la Loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'entrée en vigueur de la fusion et au transfert et cession des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante. Dans la mesure où la loi le prévoit, ou lorsque jugé nécessaire ou utile, des actes de transfert appropriés seront exécutés par les Sociétés Fusionnantes afin de réaliser la transmission des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

14) Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la période prescrite par la loi.

15) Par effet de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et ses parts sociales émises seront annulées, tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

Le notaire soussigné déclare attester de l'existence et de la légalité du projet de fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux parties à la fusion conformément à la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51069. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 NOV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010156239/191.

(100180274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**TS Nautilus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.692.

**TS Nautilus (Rotebuhlplatz) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.380.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.555.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of the month of November,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

1) TS Nautilus Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the Luxembourg laws, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120692, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated October 2, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2274 of December 6, 2006, and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of March 10, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 857, dated April 22, 2009, with a subscribed and fully paid in share capital of one million Euro (EUR 1.000.000,00) represented by forty thousand (40.000) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the Absorbing Company),

here represented by Ms. Suzana Guzu, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg (the Attorney), by virtue of a special power of attorney granted by the board of managers of the Absorbing Company dated November 23, 2010 (Resolutions 1), and

2) TS Nautilus (Rotebuhlplatz) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under the Luxembourg laws, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121555, incorporated by a deed of the Maître Joseph Elvinger, of October 23, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2382, of December 21, 2006, and which bylaws have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of April 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 1224, of June 11, 2010, with a subscribed and fully paid in share capital of seven million three hundred eighty thousand five hundred Euro (EUR 7.380.500,00) represented by two hundred ninety-five thousand two hundred twenty (295.220) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the Absorbed Company),

here represented by the Attorney by virtue of a special power of attorney granted by the sole manager of the Absorbed Company dated November 23, 2010 (Resolutions 2).

A copy of Resolutions 1 and of Resolutions 2, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Absorbing Company and the Absorbed Company are hereafter together referred to as the Merging Companies.

The Merging Companies are subject to the law of August 10, 1915 on commercial companies, as subsequently amended (the Law).

The proxyholder of the appearing persons, acting for the board of managers and for the sole manager of each of the Merging Companies (the Boards), requested the notary to draw up the common draft terms of merger (the Common Draft Terms of Merger) in the following way:

#### COMMON DRAFT TERMS OF MERGER

The Absorbing Company is the owner of all the shares representing the entire share capital and all voting rights of the Absorbed Company, and as such the Merger (as defined below) is subject to the specific provisions of article 278 of the Law.

The Absorbing Company proposes to merge with the Absorbed Company by way of absorption (the Merger), it being understood that the surviving entity will be the Absorbing Company.

The effective day of the Merger shall be December 31, 2010 (the Effective Date). For the avoidance of doubt, it is stated that (i) the Effective Date will be at least one (1) month after the publication of this Merger Project in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* and that (ii), pursuant to article 279 (1) c) of the Law, one or more shareholders of the Absorbing Company holding at least five per-cent (5%) of the shares in the subscribed capital of the Absorbing Company are entitled, during the period of one month prior to the Effective Date to require that an extraordinary general meeting of shareholders of the Absorbing Company be called in order to deliberate and vote on the Common Draft Terms of Merger.

Now therefore, it is agreed as follows:

1. On the Effective Date, the Absorbed Company shall, pursuant to articles 257 et seq. of the Law, contribute to the Absorbing Company all its assets and all its liabilities, without any restriction or limitation.

2. The Merger is based on the interim respective accounts as of September 30, 2010 of each of the Merging Companies.

3. As from the Effective Date, all assets and liabilities of the Absorbed Company shall be deemed transferred to the Absorbing Company.

The assets and liabilities, which are all transferred at their book value to the Absorbing Company on the Effective Date, are evaluated per the interim financial situation of the Absorbed Company as at September 30, 2010, as attached to this Common Draft Terms of Merger.

4. Discharge shall be granted to the sole manager of the Absorbed Company for the exercise of its mandate until the Effective Date.

5. As a result of the Merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled. The activities of the Absorbed Company will be continued by the Absorbing Company.

6. No particular advantage is granted to the members of the Boards.

7. Neither Merging Companies have issued securities entitling their holders to a right to vote.

8. The holder of all liens, charges, securities or beneficial rights over the shares of the Absorbed Company has granted permission for the Merger.

9. As the Absorbed Company does not have any employees, the Merger will not have any effect on employment.

10. The Merger shall further be subject to the following terms and conditions:

a) the Absorbing Company shall acquire the assets contributed by the Absorbed Company in the state in which they are on the Effective Date, without any right of recourse against the Absorbed Company on whatever grounds;

b) the Absorbed Company guarantees to the Absorbing Company the existence of all receivables comprised in the assets contributed but does not assume any liability as to the solvency of the debtors concerned;

c) the Absorbing Company shall from the Effective Date pay all taxes, contributions, duties and levies whether ordinary or extraordinary, which are due or may become due with respect to the property of the assets contributed;

d) the Absorbing Company shall carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date;

e) the Absorbing Company shall in particular carry out all agreements existing with the creditors of the Absorbed Company and the Absorbing Company shall be subrogated to all rights and obligations resulting there from, at its own risks;

f) the rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto. The Absorbing Company shall thus be subrogated, without any novation, to all rights, whether in rem or personal, of the Absorbed Company with respect to all assets and against all debtors without any exception;

g) the Absorbing Company shall assume all liabilities of any kind of the Absorbed Company and it shall in particular assume interest and principal on all debts and liabilities of any kind due by the Absorbed Company. The Absorbing Company shall discharge the Absorbed Company from any shares and claims in relation to obligations and duties thus assumed by the Absorbing Company;

h) the Absorbing Company hereby formally waives any rights of preference, mortgage and rescission, which it may have against the Absorbed Company as a result of the Absorbing Company assuming debts, charges and obligations of the Absorbed Company and it explicitly dispenses the keepers of mortgages with making such an entry ex officio upon registration of this deed.

11. From an accounting point of view, the Merger shall be deemed to be effective as from the Effective Date.

12. The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by Law, which are necessary or useful to carry into effect the Merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company. Insofar as required by Law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities contributed by the Absorbed Company to the Absorbing Company.

13. All corporate documents, files and records of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for so long as the Law prescribes.

14. The Common Draft Terms of Merger and all other documents listed in article 267 paragraph (1) a), b) and c) of the Law shall be available at the registered office of each one of the Merging Companies for inspection by their respective sole shareholder one (1) month following the date of the publication of the present Common Draft Terms of Merger into the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

15. Insofar as not specifically provided herein, the Merging Companies refer to the Law.

#### *Formalities*

The Absorbing Company:

- shall carry out all legal and publication formalities relating to the contributions made in relation to the Merger;
- shall take on the statements and necessary formalities relating to all relevant administration matters in order to put all assets acquired in its name;
- shall carry out any formalities in order to render the transfer of goods and rights that it has received opposable to third parties.

#### *Delivery of titles*

At the definitive realisation of the Merger, the Absorbed Company will give the Absorbing Company the originals of all its incorporating documents and amending deeds, as well as the books of accounts and other accounting documents, titles of ownership or documentary acts of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to the assets and rights transferred.

#### *Fees and duties*

Any charges, duties or fees owing as a result of the Merger will be met by the Absorbing Company.

If necessary, the Absorbing Company shall pay the taxes due by the Absorbed Company on the capital and the profits, for the fiscal years not yet taxed.

#### *Choice of the domicile*

For the execution of the present deed and any subsequent ones or minutes which may arise as a result, and for any supporting documents or notifications, the registered office of the Absorbing Company is chosen as domicile.

#### *Powers*

All the powers are given to the bearer of an original or a copy of the present deed in order to carry out all formalities and complete all statements, notifications, deposits, publications and other such matters.

In accordance with the provisions of article 271 (2) of the Law, the undersigned notary certifies the legality of the present Common Draft Terms of Merger deed drawn up pursuant to article 261 of the Law.

#### *Opposability toward third parties*

For the purpose of opposability of the Merger toward third parties, all the powers are given to the Attorney and to the undersigned notary in order to issue a statement in accordance with article 273 of the Law, stating that the conditions set forth under article 279 of the Law are met, and to proceed with the publication of said statement.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English text and the French translation, the English version will prevail.

After having read and interpreted the contents to the proxyholder of the appearing persons in a language he knows, the proxyholder, known to the Notary by his surname, first name, civil status and residence, has signed the present deed with the Notary.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-trois novembre,

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1) TS Nautilus Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120692, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 2 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2274 du 6 décembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 857 du 22 avril 2009, ayant un capital social entièrement libéré d'un million d'Euro (EUR 1.000.000,00), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (la Société Absorbante),

ici représentée par Melle Suzana Guzu, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg (le Mandataire), en vertu d'un mandat spécial accordé par le conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 23 novembre 2010 (les Résolutions 1).

2) TS Nautilus (Rotebuhlplatz) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121555, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 23 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2382 du 21 décembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 23 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1224 du 11 juin 2010, ayant un capital social entièrement libéré de sept millions trois cent quatre-vingt mille cinq cents Euro (EUR 7.380.500,00), représenté par deux cent quatre-vingt-quinze mille deux cent vingt (295.220) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (la Sociétés Absorbée),

ici représentée par le Mandataire en vertu d'un mandat spécial accordé par résolutions du gérant unique de la Société Absorbée en date du 23 novembre 2010 (les Résolutions 2).

Une copie des Résolutions 1 et des Résolutions 2, signées ne varietur par le Mandataire des personnes comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte en vue de leur dépôt auprès des autorités d'enregistrement.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ensemble désignées ci-après comme les Sociétés Fusionnantes.

Les Sociétés Fusionnantes sont soumises à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi).

Le Mandataire des personnes comparantes, agissant pour le conseil de gérance et le gérant unique des Sociétés Fusionnantes (ci-après, les Conseils de Gérance) a requis le notaire instrumentant d'acter le projet commun de fusion (le Projet Commun de Fusion) qui suit:

**PROJET COMMUN DE FUSION**

La Société Absorbante est propriétaire de toutes les parts représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote de la Société Absorbée, en conséquence la Fusion (telle que définie ci-dessous) est soumise aux conditions prévues à l'article 278 de la Loi.

La Société Absorbante propose de fusionner avec la Société Absorbée par voie d'absorption (la Fusion), étant entendu que la société survivante sera la Société Absorbante.

La Fusion produira ses effets au 31 décembre 2010 (la Date d'Effet). Pour éviter tout doute, il est retenu que (i) la Date d'Effet se situera un (1) mois au moins après la publication de ce Projet Commun de Fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et que (ii), conformément à l'article 279 (1) c) de la Loi, un ou plusieurs associés de la Société Absorbante disposant au moins 5 % (cinq pourcent) du capital souscrit de la Société Absorbante ont le droit, pendant le délai d'un mois précédant la Date d'Effet de requérir la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur le Projet Commun de Fusion.

Est arrêté ce qui suit:

1. A la Date d'Effet, la Société Absorbée transmettra de manière universelle et sans limitation ni restriction tous les éléments d'actif et de passif de son patrimoine à la Société Absorbante, conformément aux articles 257 et suivants de la Loi.

2. La Fusion repose sur les comptes intérimaires arrêtés au 30 septembre 2010 des Sociétés Fusionnantes.

3. A compter de la Date d'Effet, l'universalité des éléments d'actif et de passif du patrimoine de la Société Absorbée sera transférée à la Société Absorbante.

L'actif et le passif transférés à valeur comptable à la Société Absorbante à la Date d'Effet sont évalués selon l'état financier intermédiaire de la Société Absorbée arrêté au 30 septembre 2010 tel qu'annexé au présent Projet Commun de Fusion.

4. Quitus sera donné au gérant unique de la Société Absorbée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la Date d'Effet.

5. Par l'effet de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et les parts sociales de la Société Absorbée seront annulées. Les activités de la Société Absorbée seront reprises par la Société Absorbante.

6. Aucun avantage particulier n'a été consenti aux membres des Conseils de Gérance.

7. Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a émis de titres (autres que des parts sociales) conférant à leur porteur un droit de vote.

8. Le bénéficiaire de toutes sûretés, privilèges ou droit de rétention portant sur les parts sociales de la Société Absorbée a autorisé la Fusion.

9. La Société Absorbée n'ayant pas d'employés, la Fusion restera sans conséquence sur l'emploi.

10. La Fusion est également soumise aux termes et conditions suivants:

a) la Société Absorbante reprend les actifs transférés par la Société Absorbée en l'état dans lequel ils se trouvent à la Date d'Effet sans aucune prétention, à quelque titre que ce soit, contre la Société Absorbée;

b) la Société Absorbée garantit à la Société Absorbante l'existence de toutes les créances figurant au bilan, mais n'assumera aucune responsabilité quant à la solvabilité des débiteurs concernés;

c) à compter de la Date d'Effet, la Société Absorbante payera tous les impôts, taxes et redevances, ordinaires et extraordinaires qui pourront être exigés, eu égard à la propriété des actifs transférés;

d) la Société Absorbante reprend l'intégralité des obligations et contrats de la Société Absorbée, à la condition qu'ils existent à la Date d'Effet;

e) la Société Absorbante reprend en particulier l'intégralité des contrats existants avec les créanciers de la Société Absorbée. La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations en découlant et ceci à ses propres risques;

f) Les droits et parts sociales attachés aux actifs transférés par la Société Absorbée seront transférés avec l'intégralité des sûretés réelles et personnelles à la Société Absorbante. La Société Absorbante sera de ce fait subrogée, sans qu'il n'y ait novation des contrats, dans tous les droits réels et personnels de la Société Absorbée, et ceci sans exception pour tous les actifs et à l'égard de tous les débiteurs;

g) la Société Absorbante reprend l'intégralité des obligations de la Société Absorbée, et en particulier, la Société Absorbante sera redevable des intérêts et du capital de toutes dettes et obligations de la Société Absorbée. La Société Absorbante décharge la Société Absorbée de l'intégralité des voix et parts sociales se rapportant à des droits et obligations possédés jusque là par la Société Absorbée;

h) la Société Absorbante renonce expressément à tous droits de privilège, d'hypothèque et action résolutoire qu'elle détient envers la Société Absorbée, du fait de la reprise des droits et obligations de ces dernières, et dispense expressément le bureau des hypothèques d'effectuer cette inscription ex officio lors de l'enregistrement du présent acte.

11. D'un point de vue comptable, la Fusion produira ses effets à compter de la Date d'Effet.

12. La Société Absorbante peut accomplir toutes formalités, y compris les publications prévues par la Loi, utiles ou nécessaires à l'entrée en vigueur de la Fusion ou servant la transmission des actifs et passifs. Si prévu par la Loi, ou lorsque cela peut servir la transmission des actifs et passifs, les actes translatifs seront accomplis par les Sociétés Fusionnantes afin de garantir la transmission des actifs et passifs de la Société Absorbée vers la Société Absorbante.

13. Tout document, acte et registre de la Société Absorbée sera conservé au siège social de la Société Absorbante pendant la durée prévue par la Loi.

14. Le Projet Commun de Fusion ainsi que tous les autres documents énumérés à l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi peuvent être consultés aux sièges sociaux respectifs des Sociétés Fusionnantes pendant une période d'au moins un (1) mois suivant la date de publication du présent Projet Commun de Fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

15. Pour tout point non prévu par les présentes, les parties se réfèrent à la Loi.

#### *Formalités*

La Société Absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales et de publication relatives aux apports effectués au titre de la Fusion;
- se chargera de toutes déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations compétentes pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes les formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits reçus.

#### *Remise de titres*

Lors de la réalisation définitive de la Fusion, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses documents constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les

titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

#### *Frais et Droits*

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la Fusion seront supportés par la Société Absorbante.

La Société Absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

#### *Election de domicile*

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la Société Absorbante.

#### *Pouvoirs*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, le notaire soussigné atteste de la légalité du présent Projet Commun de Fusion établi en application de l'article 261 de la Loi.

#### *Opposabilité à l'égard des tiers*

Aux fins d'opposabilité de la Fusion à l'égard des tiers, tous pouvoirs sont donnés au Mandataire et au notaire soussigné pour émettre un certificat conformément à l'article 273 de la Loi, constatant que les conditions de l'article 279 sont remplies, et pour procéder à la publication dudit certificat.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite au Mandataire des comparantes et interprétation donnée en une langue de lui connue, le Mandataire, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Guzu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 novembre 2010 Relation: EAC/2010/14481. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 novembre 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010156242/291.

(100180239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

#### **Äppel a Biren, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 1, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 118.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142581/9.

(100163643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

#### **Actor S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142587/10.

(100163303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Acorn (Luxco) 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 101.592.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59923 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142586/10.

(100163526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**Acorn (Luxco) 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 101.593.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59922 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142585/10.

(100163504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**AC Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 101.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142601/10.

(100163361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**AENOVA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.756.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

*Pour la Société*

Jana Oleksy

*Gérant de classe A1*

Référence de publication: 2010142606/13.

(100164127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**Oceanic Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8140 Bridel, 99, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010141739/10.

(100162082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.